LE 1ER PILIER DE L'ISLAM

L'attestation :
il n'y a de dieu en droit d'être adoré qu'Allah

signification - mérite - conditions - annulatifs

Shaykh Sâlih Sindî
Professeur de dogme à l'université islamique de Médine

éditions
LE DROIT CHEMIN

بسم الله الرحمن الرحيم

Le titre original :

شهادة أن لا إله إلا الله

معناها – فضلها – شروطها – نواقضها

L'ATTESTATION : IL N'Y A DE DIEU EN DROIT D'ÊTRE ADORÉ QU'ALLAH

L'attestation : il n'y a d'autre dieu en droit d'être adoré qu'Allah

signification - mérite - conditions - annulatifs

Shaykh Sâlih Sindî

Professeur de dogme à l'université islamique de Médine

Traduit par Karim Zentici

Tous droits réservés

© ÉDITION LE DROIT CHEMIN

Contact : editionsledroitchemin@gmail.com

ISBN : **978-1-915302-43-4**

Dépôt légal :**11/2024**

LE 1ER PILIER DE L'ISLAM

L'attestation :
il n'y a de dieu en droit d'être adoré qu'Allah

signification - mérite - conditions - annulatifs

Shaykh Sâlih Sindî
Professeur de dogme à l'université islamique de Médine

Au Nom d'Allah, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux

Louange à Allah qui créa les cieux et la terre et qui établit les ténèbres et la lumière ! Mais, malgré cela, les mécréants lui attribuent des égaux ! Il est celui qui confia à Son Messager la mission de transmettre la bonne voie et la vraie religion pour la faire régner sur toute autre confession, n'en déplaise aux païens !

J'atteste qu'il n'y a d'autre dieu en dehors d'Allah [digne d'être adoré] Seul et sans associé ! J'ai espoir que ces paroles, qui incarnent la plus grande attestation qui soit ouvrant les portes au bonheur, m'apporteront la félicité et plus encore !

Et j'atteste que notre prophète Mohammed est Son serviteur et Messager ! Son Seigneur l'a envoyé aux hommes en tant que guide, annonciateur de la bonne nouvelle et avertisseur contre un dur châtiment ! Il prêche la vérité, par la permission d'Allah, comme un flambeau étincelant !

Que les Prières d'Allah, soient sur lui, ainsi que sur ses proches, ses adeptes, et ses Compagnons, et qu'ils reçoivent les salutations d'Allah les plus abondantes !

Lâ ilâh illâ Allah est le plus juste des témoignages ; les notions extraordinaires que cette parole de l'unicité renferme sont plus nécessaires à l'existence des *djinns* et des hommes que toute autre chose. Celle-ci est la source de vie de l'âme, de la même manière que l'âme elle-même est la source de vie du corps. En lui restant fidèle jusqu'à la mort, on jouira à sa guise de tous les plaisirs du Paradis, et en la concrétisant comme il se doit au cours de sa vie, on sera, sur terre, le plus heureux des hommes.[1]

Les lignes suivantes s'attachent à en faire une étude succincte sans trop s'étendre ni prétendre épuiser tous ses contours. De toute façon, une telle ambition n'est à la portée de personne, car elle résume à elle seule tous les éléments de la religion, du premier (tous ses points essentiels) au dernier (tous ses points subsidiaires).

1 Voir : *e-dâ wa e-dawâ* d'ibn el Qaïyim (p. 302).

Contenu du livre

Cette étude est composée d'un avant-propos et de sept chapitres.

L'avant-propos, traité en trois points, s'intéresse à la définition des vocables *shahâda (témoignage)* et *ilâh (divinité)*, et à la nécessité de bien assimiler *lâ ilâh illâ Allah*.

Chapitre I : les mérites de *lâ ilâh illâ Allah* ;

Chapitre II : l'analyse grammaticale de *lâ ilâh illâ Allah*, et les mauvaises répercussions qu'engendre toute erreur dans ce domaine ;

Chapitre III : la définition de *lâ ilâh illâ Allah* et les preuves qui la corroborent ;

Chapitre IV : les conditions de *lâ ilâh illâ Allah* ;

Chapitre V : les principaux éléments que *lâ ilâh illâ Allah* affirme et infirme ;

Chapitre VI : les annulatifs de la *shahâda* ;

Chapitre VII : réfutations aux mauvaises interprétations de la *shahâda*.

J'ai veillé, à travers cette étude qui respecte les normes scientifiques en vigueur, à être le plus concis possible, sauf pour les points qui réclament de plus amples explications.

J'implore Allah de rendre cet ouvrage béni, utile, et profitable, et qu'il reçoit Son Agrément !

Que les Prières et le Salut d'Allah soient sur Son serviteur et Messager Mohammed, ainsi que sur ses proches et tous ses Compagnons !

D. Sâlih ibn 'Abd el 'Azîz ibn 'Uthmân Sindî

Professeur agrégé, le Département de la *'aqîda* de l'Université islamique de Médine

Avant-propos : définition des vocables *shahâda*, et *ilâh*, et la nécessité de bien assimiler *lâ ilâh illâ Allah*

Celui-ci renferme trois points

Primo : définition de la *shahâda*

Nombreux sont les textes scripturaires qui font précéder la parole de l'unicité du vocable « *shahâda* » (*shahâda an lâ ilâh illâ Allah*), outre le fait que le musulman est amené à prononcer cette expression à maintes reprises dans le cadre de sa vie religieuse. Il est donc opportun ici d'en cerner la définition.

Étymologiquement, *shahâda* est le radical du verbe *shahida yashhadu.* Ibn Fâris nous enseigne à ce sujet : « *Les morphèmes* « shîn » « hâ » et « dâl » *expriment une présence, un savoir et une annonce. Tous les dérivés du terme tournent autour de ces notions.* »[2]

Ainsi, le témoignage inclut ces trois sens à la fois, car il renvoie à l'information d'une chose que l'on connait, qui est perceptible par les sens – c'est ce qui justifie l'emploi du terme « présence » –, ou dont on est convaincu.[3]

Pour e-Râghib el Asfahânî, la *shahâda* représente une parole exprimant un savoir qui est perçu soit par la vue soit par l'esprit.[4] *Sheïkh el Islâm* précise qu'elle réclame trois facultés chez le témoin : le savoir, la sincérité, et la clarification.[5]

Ces facultés ne sont en fait que les éléments indispensables d'un témoignage quelconque. En voici l'explication.

---

2 **Remarque :** le « *an* » dans l'expression *ashahâdu an lâ ilâh illâ Allah* est parfois prononcé à tort par les gens du commun *anna.* Voir : *e-sharh el mumti'* (3/156), et *majmû' fatâwâ ibn Bâz* (1/228-229).
Autre remarque : bien qu'il soit présent à l'écrit, le « *n* » de « *an lâ* » ne s'entend pas à l'oral, car il subit une contraction avec le « *lâm* » qui le suit. Voir : *dhiyâ e-sâlik ilâ awdhah el masâlik* (4/10).
3 *Maqâyis e-lugha* (p. 539).
4 *El mufradât* (p. 268).
5 *Majmû' el fatâwâ* (14/187).

1- La présence du témoin

En principe, tout témoignage provient d'un tiers ayant assisté à l'évènement qu'il rapporte. Ibn Fâris souligne qu'il consiste à mettre au courant d'un évènement auquel on a assisté,[6] et par extension, il désigne tout ce dont on est convaincu.

Abû el 'Abbâs el Qurṭubî signe : « *À l'origine, le témoignage porte sur une chose que l'auteur de l'information a ressentie par les sens. Par la suite, il fut utilisé éventuellement pour décrire un sentiment de certitude quand bien même, il porterait sur une chose qu'on n'a pas ressentie par les sens. Ce que l'on connait avec certitude est aussi intense que ce que l'on perçoit par les sens et par sa présence.* »[7]

Ibn 'Aṭiya souligne pour sa part : « *À l'origine, le verbe « témoigner » est utilisé dans le vocabulaire des Arabes dans le sens d'assister à, comme le révèle notamment le Verset :* ﴿***Celui d'entre vous qui assiste au début du mois...***﴾.[8] *Plus tard, il connut une dérivation* (*avec* shahida yashhadu) *et s'employa pour désigner une conviction forte indépendamment de savoir où celle-ci puise son origine : un évènement auquel on a assisté ou autre.* »[9]

Le témoin doit donc être sûr de lui et sincère. Quand on hésite ou quand on dit autre chose que le fond de sa pensée, on manque forcément de sincérité. Pour être sincère, il faut être en phase avec soi-même, sans déguiser ses émotions.[10] C'est pourquoi on parle de témoignage probant, décisif, et formel.[11]

El Faïrûz Âbâdî le qualifie d'information catégorique.[12] Ainsi, l'attestation de foi suggère d'être sincère et sûr de l'objet du témoignage. Cette démarche en est le premier pilier.

2- L'annonce

Le témoignage n'est valable que s'il comprend l'action d'exprimer le fond de sa pensée et de déclarer verbalement ce qu'on ressent. Celle-ci se

6 *Mujmal e-lugha* (1/514).
7 *El mufhim* (1/87) ; voir également : *taïsîr el Karîm e-Raḥmân* (p. 125).
8 *La vache* ; 185
9 *El muḥarrar el wajîz* (p. 283), voir également : *el mufradât* (p. 267).
10 Voir : *kunz e-shahâda fî sharḥ e-shahâda* (p. 32).
11 Voir : *fatḥ el Majîd* (1/249).
12 *El qâmûs* (1/306).

décompose en deux étapes : 1°) avoir la conviction ; 2°) la communiquer verbalement.[13] Quand on dit *lâ ilâh illâ Allah*, on extériorise avec certitude qu'Allah est Unique.[14] Ibn Manda dit à ce sujet que la *shahâda*, à l'unanimité des musulmans, se fait par le cœur et verbalement.[15] Il ne suffit pas de donner foi à l'Unicité d'Allah, mais en témoigner incombe de le faire verbalement.

Mohammed ibn Nasr el Marwazî explique : « *Prononcer l'attestation de foi consiste à confirmer verbalement ce dont le cœur témoigne pour Allah. Celle-ci a lieu en deux temps : avec le cœur et avec la langue ; il y a donc l'adhésion à des convictions avant le témoignage verbal et son approbation.* »[16]

Contrairement aux allégations de certains hérétiques, quand on refuse d'exprimer verbalement la *shahâda* en pleine capacité de ses moyens, celle-ci n'est d'aucune utilité. Ibn Taïmiya établit : « *Sans exprimer verbalement la* shahâda, *tout en ayant la pleine capacité de ses moyens, on reste un mécréant que ce soit aux yeux des autres ou au fond de soi, et cela, conformément à l'opinion des anciens, des grandes références, et de la grande majorité des savants de la religion.* »[17]

Par ailleurs, l'attestation de foi est-elle valide sans dire : *ashhadu, c'est-à-dire Je témoigne que…* ?

En réponse : oui. Autrement dit, *ashhadu* n'est pas un élément essentiel de la *shahâda* : « *Les musulmans,* pour reprendre les termes d'ibn el Qaïyim, *s'accordent à dire qu'il suffit, pour devenir croyant, de déclarer :* lâ ilâh illâ Allah, Mohammed rasûlu Allah *! Ces termes font office de témoignage ; il n'est donc pas indispensable, pour prétendre à l'Islam, de les faire précéder du vocable* « Je témoigne ». »[18]

3- Le savoir

Il s'agit d'assimiler la portée de ses paroles, étant donné qu'il est inconcevable de témoigner de ce dont on ignore le sens. Il va sans dire

13 Voir : *tafsîr e-Jalâlaïn* (p.67).
14 Voir : *fath el Majîd* (2/432).
15 *El îmân* (1/332) ; voir également : *fath el Majîd* (2/432-433).
16 *Ta'zhîm qadr e-salât* (2/707) ; ibn Manda apporte cette citation dans *el îmân* (1/350), mais sans l'imputer à el Marwazî.
17 *El îmân el awsat* (p.552).
18 *Madârij e-sâlikîn* (3/471) ; un passage de *e-turuq el-hukmiya* (2/540) va dans ce sens.

que l'attestation de foi et l'ignorance ne vont pas ensemble.[19] Témoigner de l'Unicité implique donc de peser tous ses mots.[20]

El Anbârî nous apprend en substance que *lâ ilâh illâ Allah*, signifie, aux yeux des linguistes, que je fais savoir en toute âme et conscience qu'il n'y a d'autre dieu digne d'être adoré en dehors d'Allah.[21]

Sheïkh 'Abd e-Rahmân ibn Hasan illustre parfaitement cette règle en disant : « *La* shahâda *qui n'émane pas d'une connaissance préalable ni d'une conviction profonde et sincère, n'a aucun sens ni aucun effet. L'ignorance et le doute font de ce témoignage qu'il ne peut être pris en compte en plus qu'il n'est d'aucune utilité. Et dans ce cas, c'est un faux témoignage, car on ne peut témoigner de ce dont on ignore le sens.* »[22]

La conviction est forcément le fruit d'un savoir, sauf que les savants font cette distinction pour insister sur chacun de ces deux éléments.

Nous retenons de l'exposé précédent que l'attestation de foi est l'expression d'un savoir d'une certitude qui germe à l'intérieur de la poitrine. En un mot, je dis ce que je sais qui est né d'une certitude.[23] *Sheïkh* el 'Uthaïmîn propose la définition suivante du verbe « témoigner » dans ce contexte : je prononce verbalement le reflet de ma pensée qui est née d'une conviction ancrée, soit qu'il n'y a d'autre dieu digne d'être adoré en dehors d'Allah.[24]

Notons, enfin, que, dans les textes, l'unicité est souvent associée à la formule : « J'atteste ». Le but est de montrer que celle-ci n'est pas une vulgaire parole que l'on prononce du bout des lèvres ni une croyance cachée aux tréfonds de l'âme. Elle est plutôt une parole sincère qui émane d'un savoir et d'une conviction. Les prochaines lignes de cette étude mettent davantage en lumière ce point fondamental.

•••

19 Voir : *taïsîr el 'Azîz el Hamîd* (1/205-206), et *hâshiya kitâb e-tawhîd* (p. 25).
20 Voir : *el mishâh el munîr* (p. 325).
21 *E-zâhir* (1/32).
22 *Qurrat 'uyûn el muwahhidîn* (p. 10).
23 Cette expression est empruntée à *el mufhim* (1/152) d'Abû el 'Abbâs el Qurtubî.
24 *El qawl el mufîd* (1/152).

Secundo : définition de *ilâh, la divinité*

Nous ne pouvons comprendre correctement l'unicité sans nous pencher sur l'élément le plus important qui la compose, le vocable *ilâh*. D'ailleurs, les mauvaises définitions de l'un naissent souvent d'une perception erronée de l'autre. El Mu'allimî nous indique qu'une mauvaise connaissance d'el *ilâh* entraine forcément une mauvaise connaissance de la parole du *tawḥîd*.[25]

El *ilâh* est utilisé dans la Langue pour désigner la divinité, celui qui est adoré, l'objet du culte ; du verbe *alaha, ya-lahu* qui signifie adorer. Sur la racine *fi'âl*, à l'unanimité des linguistes, il a la fonction syntaxique de patient (celui qui subit l'action).

Ibn Jarîr dit : « *Si on demande : quelle est la preuve qu'*el ulûhiya *a le sens d'adoration, et qu'*el ilâh *incarne la divinité, en prenant ses racines dans la construction* : fa'ala, yaf'alu *?*

Nous disons en réponse : l'usage incontestable chez les Arabes pour décrire l'adoration d'un homme ou les prières qu'il adresse au Tout-Puissant : taallaha *untel. Il règne même un consensus sur la légitimité de cette définition.* »[26]

À travers les époques, les grands linguistes, à l'instar d'ibn Fâris, d'ibn Saïda, et de e-Zubaïdî, se sont maintenus à cette acception étymologique.[27]

[...][28]

Un Verset va dans ce sens : ﴿***Les dignitaires de Pharaon s'écrièrent alors dans un élan de colère : laisserais-tu Mûsâ et son peuple semer le désordre sur terre et vous vouer, tes divinités*** (âlihataka) ***et toi, à l'abandon ?***﴾[29] Selon une lecture que rapportent ibn 'Abbâs et Mujâhid : ﴿***... et vouer ton adoration*** (ilâhataka) ***à l'abandon ?***﴾[30] En exégèse à ce texte, ibn Jarîr commente : « *Si l'on s'en tient à l'exégèse d'ibn 'Abbâs et de Mujâhid,* ilâha

25 *Raf' el ishtibâ* (p. 32).
26 *Tafsîr e-Ṭabarî* (1/123) ; Voir également : *taïsîr el 'Azîz el Ḥamîd* (1/212).
27 Voir : *mujmal e-lugha* (1/101), *Maqâyis e-lugha* (p. 87), *el muḥkam* (4/358), et *tâj el 'arûs* (16/321).
28 Le traducteur a éludé à juste titre les différentes définitions arabes données dans les dictionnaires de référence et qui vont toutes dans le même sens.
29 *Les Remparts* ; 127
30 En annotation à sa recension de *tafsîr e-Ṭabarî*, Aḥmed Shâkir considère faible cette annale.

est le radical de alaha, *qui a le sens d'adorer...* »[31]

Râghib el Asfahânî explique que les païens de l'ère préislamique recouraient au terme *ilâh* pour désigner n'importe laquelle de leurs divinités ; e-lât est tiré de sa racine. Ils vouaient notamment la divinité au soleil qu'ils baptisaient du nom d'*ilâha*.[32]

En résumé, étymologiquement, *ilâha* est synonyme d'adoration, et *el ilâh* est un nom générique qui englobe tout type de divinité, sauf que, dans l'absolu, il évoque exclusivement Allah, la divinité absolue. Plusieurs témoignages de savants le corroborent. Notamment e-Suwaïdî : « el ilâh *est un nom générique qui, étymologiquement, englobe tout type de divinité ; qu'elle soit vraie ou fausse. Néanmoins, dans l'absolu, il évoque plus particulièrement la vraie divinité, qui n'est autre qu'Allah* ﷻ. »[33]

El Baïdhâwî : « el ilâh *englobe, étymologiquement, tout type de divinité, et avec le temps, il devint, dans les usages, plus spécifiquement synonyme de la vraie divinité...* »[34]

Je fais remarquer ici qu'aux yeux de certains érudits, il n'est pas juste d'attribuer le sens de *el ilâh* à toutes les divinités. Selon eux, ce vocable ne doit être attribué qu'à la divinité qui mérite l'adoration. Voici deux citations qui appuient cette idée. La première est de e-Zujâjî : « *Si quelqu'un objecte : si* ilâh *a le sens de divinité, est-il alors permis d'appeler n'importe quelle divinité* ilâh *?*

Nous disons en réponse qu'en réalité, cela n'est pas autorisé, car, en regardant bien, ilâh se caractérise par le fait de détenir le droit à la divinité. Autrement dit, el-ilâh est celui qui mérite d'être une divinité et de recevoir l'adoration. »[35]

La seconde est d'el 'Askarî : « El ilâh *est ce vocable qui doit être consacré à celui qui mérite l'adoration, en sachant il n'y a d'autre divinité digne d'être adorée en dehors d'Allah. Or, tout être qui reçoit le culte n'est pas forcément en droit de le recevoir. Ne vois-tu pas que des idoles sont adorées, que Jésus est adoré, alors que ni l'un ni l'autre n'ont le droit au culte des hommes.* »[36]

31 *Tafsîr e-Tabarî* (1/123).
32 *El mufradât* (p. 21).
33 Voir : *el 'aq e-thamîn* (1/530) ; la version qui fut l'objet d'une recension *e-tawdhîh wa e-tabyîn* dans le cadre d'une thèse universitaire.
34 Voir : *tafsîr el Baïdhâwî* (1/16).
35 *Ishtiqâq asmâ Allah* (p. 30).
36 *El furûq* (p. 152).

Nous ne concédons pas à nos deux auteurs leurs allégations, s'ils entendent par là qu'*el ilâh* a est une divinité qui mérite le culte en raison de sa perfection. Cela voudrait dire, selon cette idée, que les idoles n'auraient pas droit à cette appellation, alors que le Coran est parsemé d'exemples démontrant le contraire. Allah ﷻ révèle notamment : ﴿***Et lorsqu'Ibrâhîm s'écria à Âzar, son père : Prendrais-tu ces vulgaires idoles pour divinité ?***﴾[37] ; Ailleurs, un Verset reproduit les revendications des païens : ﴿***Veut-il réduire toutes les divinités à une seule ? C'est vraiment là une chose étonnante***﴾[38] ; et Moussa fustigeant le Samaritain : ﴿***Regarde ton dieu que tu n'as cessé d'adorer !***﴾[39] ; que dire d'Ibrâhîm prétextant la maladie : ﴿***Il se glissa là où leurs divinités étaient plantées***﴾,[40] etc.

On peut toujours avancer que ces fameuses idoles doivent leur nom aux convictions que les païens avaient à leur égard. El Jawharî défend cette thèse : « *Les divinités étaient les idoles que les païens baptisèrent ainsi, car convaincus qu'elles étaient dignes de vénération. En les désignant par "divinités" ils étaient donc motivés par une croyance, mais cela ne veut pas dire qu'ils avaient raison.* »[41]

En réponse, nous disons que cette thèse est fragile ; déjà, car elle est infondée et ne repose sur aucune preuve. Les textes cités plus haut ne reprennent pas tous le point de vue des païens. Allah Lui-même a recours à cette expression pour les placer face à leurs contradictions. Allah dit : ﴿***Auraient-ils des divinités qui assureraient leur protection à Notre place ?***﴾[42] ; ﴿***Et n'invoque aucun dieu autre qu'Allah ; nul n'est digne de la divinité en dehors de Lui, et toute chose, en dehors de Sa Face, est vouée à périr ; c'est Lui qui détient le pouvoir suprême et c'est vers Lui que ce fera votre retour***﴾[43] ; et plus éloquent encore : ﴿***Vois-tu celui qui prend ses passions pour divinité***﴾.[44]

Ibn Kathîr nous fait savoir que l'impie est prisonnier de ses passions ; sa notion du bien et du mal est le fruit de son bon vouloir qui va guider son

37 *Le bétail* ; 74
38 *Sâd* ; 5
39 *Tâ-hâ* ; 97
40 *Les rangées d'anges* ; 91
41 *E-sihâh* (7/224).
42 *Les prophètes* ; 43
43 *Les récits* ; 88
44 *La nation agenouillée* ; 23

attitude.[45] Ainsi, Allah dit que la passion est une divinité pour l'homme alors que ce dernier n'a pas pour conviction et croyance que sa passion mérite son adoration.

Nous avons démontré plus haut, en nous appuyant sur plusieurs citations, qu'*el ilâh* représente la divinité et qu'*el ilâhîya* est l'action d'adorer, indépendamment de savoir si le culte est voué à tort ou à raison, et que celui qui adore quelque chose l'a prise pour divinité, indépendamment de savoir si on accorde ou non à cette adoration un caractère légitime.

Pour mieux comprendre la chose, revenons à cette notion de perfection que devrait avoir la divinité pour être légitime. Les païens d'antan n'ont jamais accordé à leurs idoles un pouvoir absolu. Ils avaient conscience qu'elles étaient incapables de sortir la création du néant, de subvenir aux besoins, et de veiller à la gestion du monde. Ils savaient pertinemment qu'elles étaient soumises à l'Être suprême qui ne leur avait réservé aucune part de Son royaume. Lors du pèlerinage, ils le glorifiaient à travers la formule de *talbîya* « *Me voici ! Ô Toi qui n'as aucun associé, en dehors de celui que Tu T'es attribué, et qui T'appartient, lui et tout ce qu'il détient !* »[46]

Dans l'usage, ils ne faisaient que solliciter leur l'intercession pour parvenir à Allah, mais jamais il ne fut question de les sortir de leur condition de créatures faibles, nous témoignent les textes : ﴿***Ceux qui prennent des élus en dehors d'Allah,*** [disent :] ***nous les adorons uniquement pour qu'ils nous rapprochent d'Allah davantage***﴾[47] ; ﴿***Ils adorent en dehors d'Allah ce qui ne peut leur faire ni le bien ni le mal ; ils disent : ceux-là sont nos intercesseurs auprès de Lui***﴾.[48]

Ils n'ont jamais dit que leurs idoles étaient parfaites, et pourtant, ils les appelaient sous le nom de divinités, au même titre qu'Allah dans le Coran les appelle divinité, comme nous l'avons vu.

En théorie, certes, la divinité revient de droit au Dieu unique. Il est le seul à mériter d'être désigné ainsi et personne d'autre n'aurait dû l'être. Mais le fait est que les démons ont embelli l'adoration des idoles aux fils d'Adam qui

45 *Tafsîr ibn Kathîr* (7/268).
46 Le *ḥadîth* sur le sujet est rapporté par Muslim (n° 1185), selon ibn 'Abbâs ﷺ.
47 *Les groupes* ; 3
48 *Yûnas* ; 18

sombrèrent, pour un grand nombre d'entre eux, dans leurs mailles, qu'Allah nous vienne en aide !

Selon Râghib el Aṣfahânî, en principe, *ilâh* ne se met pas au pluriel, étant donné qu'il n'y a qu'un seul divin Maitre, mais les Arabes dérogèrent à la règle, car ils avaient pour croyance que leurs idoles étaient des divinités, d'où *âliha*, pl. de *ilâh*.[49]

En résumé, les idoles, sont, certes, de fausses divinités, mais elles n'en restent pas moins des divinités, étant donné que, dans les faits, elles font l'objet d'adoration. Sous un certain angle, il n'est donc pas faux de les appeler ainsi, outre le fait qu'elles en sont indignes. Et donc, vu qu'elles ne méritent pas d'être l'objet d'un culte, il est faux de ce point de vue de les appeler ainsi.

Ibn Taïmiya en fait la démonstration : « L'ilâh *ne renvoie pas ici à une idole qui fait l'objet d'une adoration illégitime, et de telles divinités sont légion. Néanmoins, il n'est pas juste de les appeler divinités, même à titre d'information. Le Coran dit bien :* ***﴿Ce ne sont là que des noms que vous et vos pères avez inventés, sans qu'Allah ne vous ait donné la moindre autorité﴾***[50] *;* ***﴿Cela, car Allah est la Vérité, alors que tous ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui incarnent le faux, et qu'Allah est le Très-Haut et le Très-Grand﴾***.[51] *Les divinités sont donc nombreuses, sauf qu'elles ne méritent pas qu'on leur voue l'adoration, et que, par voie de conséquence, on les dénomme ainsi. C'est comme si on se mettait à désigner de son propre chef un témoin, un juge, un mufti, un émir, sans que ces personnes aient la moindre compétence requise pour ce faire.* »[52]

•••

49 *El mufradât* (p. 21).
50 *L'étoile* ; 23
51 *Le pèlerinage* ; 62
52 *Majmû' el fatâwâ* (14/172).
Il incombe, à cette occasion, d'attirer l'attention sur les objections qu'un auteur a émises à l'encontre de notre définition d'*el ilâh*, comme le mentionne Fakhr e-Dîn e-Râzî (voir son *tafsîr* (1/145). Nous les reproduisons ici succinctement ; celles-ci sont au nombre de cinq :
Les idoles, qui ne sont pas des divinités font l'objet d'adoration ;
Allah est la divinité des matières inertes et des animaux qui sont pourtant incapables de vouer le culte d'une manière ou d'une autre ;
Le Très-Haut est le Dieu des personnes non pubères et celles ayant perdu la raison, et pourtant elles ne participent pas aux rituels.
Si cette définition était juste, alors la divinité ne pourrait être un Attribut divin.
En plus, il n'existerait pas un dieu éternel et antérieur à la création.
Avant de répondre à ces objections, nous soulignons que Râzî – que Dieu lui pardonne – n'a apporté aucun commentaire à la suite de ce passage, ce qui a valeur de consentement. Or, ce même Râzî rejoint dans l'ouvrage en question, notre définition, et va jusqu'à le

Tertio : la nécessité de bien connaitre *lâ ilâh illâ Allah*

Il est élémentaire que l'attestation de foi soit la clef pour entrer en Islam. Celle-ci est le pilier fondamental de la religion. Le musulman est celui qui s'y conforme fidèlement au niveau de la croyance, des paroles et des actes. Pour cela, il doit déjà la connaitre, car pour monter un édifice, on commence logiquement par les fondations. En outre, selon la règle, *on ne peut juger une chose sans se la représenter.*

Ainsi, ne pas l'assimiler correctement revient à balbutier des mots à l'état de sommeil ou de délire.[53]

« *Toute personne sensée sait nécessairement que l'objectif de la profession de foi est sa véritable signification, et notamment ce qu'elle exige en matière de savoir et d'actes. Rien ne sert de la prononcer sans conviction ni n'en peser les mots. Se contenter de répéter ses termes n'immunise nullement un homme contre les nombreuses ramifications de l'association.* »[54]

Allah ﷻ révèle : ﴿***ce privilège est réservé à ceux qui témoignent de la vérité, en toute connaissance de cause***﴾.[55] En exégèse à ce Verset, ibn Jarîr explique : « *Le témoignage en question se concrétise dans l'adhésion à l'unicité d'Allah. Autrement dit, sauf ceux qui donnent foi au Seigneur en ayant parfaitement*

démontrer en s'appuyant sur plusieurs textes coraniques (voir son *tafsîr* (1/145).
Nous pouvons passer à la réponse que nous résumons en plusieurs points :
Primo : le Coran démontre que les idoles portaient le nom de divinité, comme nous l'avons vu plus haut.
Secundo : Allah est la divinité des créatures qui l'adorent uniquement [voir : *badâi' el fawâid* (2/781)]. ; en sachant que les matières inertes et les animaux notamment participent à Son culte. Plusieurs textes scripturaires le prouvent [voir : *tafsîr el Baghawî* (6/380), et *tafsîr ibn Kathîr* (5/403-404)].
Tertio : la divinité est un Attribut divin, étant donné qu'Allah est le seul à légitimement en bénéficier. Il est qualifié avec des adjectifs parfaits et absolus que ce soit pour décrire Sa Personne ou bien Ses Attributs ; la vraie divinité ne pouvait que regrouper les plus hauts et les plus beaux qualificatifs qui siéent à sa Majesté, et Seul Allah répond à ce sigrıalement [voir : *badâi' el fawâid* (2/782)]. Ainsi, Allah détient la divinité et l'adoration en raison de Sa perfection, et mérite donc que l'on ajoute la divinité à Ses Attributs.
Quarto : l'auteur ramène une fausse implication, en disant qu'il n'existerait pas un dieu éternel et antérieur à la création. Le Roi du Ciel et de la Terre est le Créateur de toute éternité, et de toute éternité Il est digne d'adoration de la part de Ses créatures. En réalité, ce sujet est lié à un autre bien plus complexe qu'il serait trop long de développer ici ; *tasalsul el ḥawâdith* (ce qui correspond à la notion de "régression à l'infini".).

53 Voir : *miṣbâḥ e-zẖalâm* (p. 161).

54 *Idem.*

55 *Les ornements* ; 86

conscience du bien-fondé du tawḥîd. »[56]

Là où nous voulons en venir, c'est qu'il incombe de bien comprendre le sens de la parole de l'Unicité que nous allons détaillée dans les prochaines pages, par la Volonté d'Allah ! Quel savoir peut-il être utile à un homme s'il ignore le sens de la parole lui permettant d'obtenir son salut et sa félicité ?

Nous devons d'autant plus nous pencher sur son étude à une époque où sa perception est plus que bancale dans les cercles scientifiques les plus sérieux, et à *fortiori*, chez les gens simples qui la reçoivent déformée. La propagande hérétique fait rage, nul ne peut le contester. Et pourtant, les conséquences néfastes qu'elle dissémine sont parfois irréversibles. L'importance d'étudier le sens du témoignage de l'unicité d'Allah est d'autant plus marquée que sa compréhension est objet de déviances indécentes, au même titre que l'explication qui en est donnée par certains – ce qui est effectivement le cas, nul ne peut le contester – que d'interprétations erronées ont été disséminées dans les livres et prononcées par des hérétiques. Que de conséquences néfastes pourraient emporter la religion d'un homme. Qu'Allah nous vienne en aide !

•••

56 *Tafsîr e-Ṭabarî* (25/105).

Chapitre I : LES VERTUS DE LÂ ILÂH ILLÂ ALLAH

Les vertus de *lâ ilâh illâ Allah* sont incommensurables : l'esprit et la plume sont incapables de les cerner, et toute tentative s'y essayant n'est qu'une goutte dans l'océan. Comment en serait-il autrement, alors que nous parlons de la clé de la foi qui est le premier, mais aussi le plus grand devoir de l'Homme ?

Comment pourrait-il en être ainsi alors que : « *Par elle furent fondés les cieux et la Terre, elle est imprégnée dans la nature de toutes les créatures, elle est à la base de la religion, détermine la* qibla (direction de la prière ndt.) *; pour elle fut brandie l'épée sur le sentier du Tout-Puissant ; elle incarne le droit exclusif d'Allah envers tous les êtres ; sur terre, elle immunise le sang, les biens et la progéniture ; et préserve, dans l'au-delà, du châtiment de la tombe et des flammes de la Géhenne !*

Elle est l'ordonnance qui, sans la fournir, interdit l'accès au Paradis ; elle est la corde qui, en s'y rattachant, mène directement au Seigneur Dieu ; elle est le laissez-passer de l'Islam, la clef de l'Eden ; elle tranche entre les bienheureux et les damnées, entre les élus et les déchus ; elle est la frontière entre la terre des musulmans et la terre infidèle ; entre la demeure du bonheur et les abîmes où règnent la honte et les pleurs ; elle est le tronc qui porte les actions obligatoires et surérogatoires de la religion ; quand elle est la dernière parole prononcée sur terre, elle envoie droit au Paradis ! »[57]

lâ ilâh illâ Allah est à l'origine de la mission des messagers, de la révélation des Livres sacrés, de la création de la vie sur terre et dans l'au-delà, du Paradis et de l'Enfer ; c'est elle qui déterminera par quelle main on prendra son livre, et le poids de la balance des comptes ; Allah noua un pacte sur ses termes, et en fonction d'elle, les hommes seront jugés et rétribués ; ils seront interrogés à son sujet dans l'autre monde ; elle compose l'attestation de foi ; elle est la clef du bonheur éternel ; la pierre angulaire, la racine, et le pilier central de la religion ; tous les commandements divins reposent dessus et lui sont tributaires ; ils sont là pour l'épanouir, à condition d'en pénétrer le vrai sens et d'observer tout ce que cela implique.[58]

57 *E-dâ wa e-dawâ* (p. 301).
58 *Ma'âlij el qabûl* (1/301).

Il lui suffit pour mérite d'être le plus grand témoignage qui soit, si l'on sait qu'il fut énoncé par le Maitre de l'univers en personne : ﴿***Allah atteste, et avec Lui les anges et les êtres doués du savoir qu'il n'y a d'autre dieu*** [digne d'être adoré] ***en dehors de Lui ; Lui qui maintient la justice de toute chose, nul dieu autre que Lui, le Puissant et le Sage***﴾.[59]

• **Plusieurs textes coraniques vantent ses vertus et mettent en lumière sa grandeur, notamment[60] :**

1- Elle incarne la Parole d'Allah la plus haute aux yeux d'un grand nombre d'exégètes avec ibn 'Abbâs à leur tête, en commentaire au Verset : ﴿***et la Parole d'Allah la plus haute***﴾.[61]

2- Selon ibn 'Abbâs, Qatâda, ibn Zaïd, etc., elle est l'invocation digne du Verset : ﴿***Lui seul est digne d'être invoqué***﴾.[62]

3- Pour de nombreuses exégèses dont ibn 'Abbâs, elle représente la bonne Parole évoquée dans le passage : ﴿***Ne vois-tu pas qu'Allah compare une bonne parole, à un bel arbre aux racines profondes et dont les branches tendent au ciel***﴾.[63]

4- Elle est la parole ferme, comme le signalent de nombreux spécialistes : ﴿***Allah raffermit les croyants avec une parole ferme ici-bas et dans l'au-delà ; et Il égare les injustes ; Il fait certes ce qu'Il veut.***[64]

5- Elle est la parole de piété : ﴿***et leur assigna la parole de piété***﴾.[65] Cette opinion est celle de la majorité des exégètes anciens et

59 *La famille d'Imrân* ; 18

60 Nous n'avons pas la prétention ici de faire l'exégèse de ces Versets en question, mais nous dressons seulement une liste de ceux qui furent corroborés par les spécialistes en la matière. Notons que certains d'entre eux ne parlent pas spécifiquement de l'attestation de foi, néanmoins, leur place au sein de cette liste reste pertinente, étant donné qu'elle en est à *fortiori* concernée en premier lieu.

61 *Le repentir* ; 40
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (10/137), *tafsîr ibn Kathîr* (4/155), et *fath el Qadîr* (2/364).

62 *Le tonnerre* ; 14
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (13/128), *tafsîr el Baghawî* (4/305), et *zâd el masîr* (p. 730).

63 *Ibrâhîm* ; 24
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (13/203), *tafsîr ibn Kathîr* (4/491), et *tafsîr el Baghawî* (4/346).

64 *Ibrâhîm* ; 27
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (13/218), *tafsîr ibn Kathîr* (4/502), et *tafsîr el Baghawî* (4/349).

65 *La grande conquête* ; 26
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (26/104-105), *tafsîr ibn Kathîr* (7/345-346), et *tafsîr el Baghawî* (7/321).

modernes, avec à leur tête 'Alî, ibn 'Abbâs, ibn 'Omar, Qatâda, Mujâhid, 'Aṭâ, etc.

6- Elle incarne les œuvres pies (chez plus d'un ancien, dont ibn 'Abbâs, Mujâhid, 'Ikrima) : ***﴿Ceux qui se présenteront avec des œuvres pies auront une récompense décuplée et ils seront à l'abri des tourments en ce jour terrible﴾***.[66]

7- Elle incarne les bienfaits apparents et cachés d'Allah (chez plusieurs anciens, dont ibn 'Abbâs, Mujâhid, etc.) : ***﴿et qu'Il vous a prodigué Ses bienfaits que vous voyez et que vous ne voyez pas﴾***.[67]

8- Elle est le lien solide (Sa'îd ibn Jubaïr, e-Dhaḥḥâq) : ***﴿Il n'y a nulle contrainte en religion, le bon et le mauvais chemin se sont distingués ; en reniant le ṭaghût tout en donnant foi à Allah, on s'accroche ainsi à un lien solide﴾***.[68]

9- Les meilleures paroles (une partie des exégètes) : ***﴿Dis à Mes serviteurs de tenir les meilleures paroles﴾***.[69]

10- La belle récompense (certains anciens) : ***﴿Et qui donne fois à la belle récompense﴾***.[70]

11- Les œuvres durables (une partie des anciens) : ***﴿Richesses et enfants ne sont que la parure de la vie d'ici-bas, tandis que les œuvres durables offrent, auprès de Ton Seigneur, une meilleure récompense et suscitent une plus grande espérance﴾***.[71]

12- La parole perpétuelle (une partie des anciens et des exégètes) : ***﴿Il en fit une parole qui devait se perpétuer dans les rangs de ses***

66 *Les fourmis* ; 89
Voir : *tafsîr e-Ṭabarî* (20/22-23), *tafsîr ibn Kathîr* (6/217), et *tafsîr el Baghawî* (6/183).
67 *Luqmân* ; 20
« *bienfaits* » se lit également au singulier selon une lecture ; Voir : *tafsîr e-Ṭabarî* (21/78).
68 *La vache* ; 256
Voir : *tafsîr e-Ṭabarî* (3/20), et *tafsîr ibn Kathîr* (1/688).
69 *Le voyage nocturne* ; 53
Voir : *el muḥarrar el wajîz* (p. 1149), et *tafsîr el Baghawî* (5/99).
70 *La nuit* ; 6
Voir : *el muḥarrar el wajîz* (p. 1385), et *tafsîr ibn Kathîr* (8/417).
71 *La caverne* ; 46
Voir : *tafsîr ibn Kathîr* (5/161), *tafsîr el Baghawî* (5/174), et *zâd el masîr* (p. 854).

héritiers ; ainsi reviendront-ils vers Leur Seigneur﴾.[72]

13- La vérité : (une partie des exégètes) ﴿***Les idoles qu'ils invoquent aux dépens d'Allah n'ont aucun pouvoir d'intercession ; ce privilège est réservé à ceux qui témoignent de la vérité, en toute connaissance de cause***﴾.[73]

14- Le meilleur exemple (Qatâda, Mujâhid, et l'opinion d'ibn Jarîr) : ﴿***Il détient le meilleur exemple***﴾.[74]

15- La parole la plus droite (une partie des exégètes) : ﴿***Ce Coran vous guide vers la voie la plus droite***﴾.[75]

16- Le pacte conclu avec Allah (ibn 'Abbâs, et d'autres) : ﴿***sauf celui qui aura conclu un pacte avec le Très-Miséricordieux***﴾.[76]

17- Le culte exclusif (Qatâda, et d'autres) : ﴿***N'est-ce pas à Lui que revient le culte exclusif***﴾.[77]

18- La justice (ibn 'Abbâs) : ﴿***Allah ordonne la justice et la bienfaisance***﴾.[78]

19- Les mots justes (ibn 'Abbâs, 'Ikrima, et la plupart des exégètes) : ﴿***Seuls ceux qui auront reçu l'autorisation préalable du Très-Miséricordieux prendront la parole ; ceux-là mêmes qui tenaient, sur terre, des mots justes***﴾.[79]

20- Les pieuses paroles (ibn 'Abbâs notamment) : ﴿***C'est vers Lui que***

72 *Les ornements* ; 28
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (25/63), *tafsîr ibn Kathîr* (7/225), et *zâd el masîr* (p. 1277).
73 *Les ornements* ; 86
74 *Les romains* ; 27
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (21/38), *tafsîr ibn Kathîr* (6/312), *tafsîr el Baghawî* (6/268).
75 *Le voyage nocturne* ; 9
Voir : *tafsîr el Baghawî* (5/8).
76 *Mariam* ; 87
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (16/128), et *tafsîr ibn Kathîr* (5/265).
77 *Les groupes* ; 3
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (23/191).
78 *Les abeilles* ; 90
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (14/162), *tafsîr ibn Kathîr* (4/594), et *zâd el masîr* (p. 791).
79 *La grande nouvelle* ; 38
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (30/24), et *zâd el masîr* (p. 1509).

remontent les pieuses paroles﴾.[80]

21- La belle parole (plusieurs anciens, dont ibn 'Abbâs, et l'opinion d'ibn Jarîr) : ﴿***Ils ont été dirigés là où ils n'entendent que de belles paroles***﴾.[81]

22- Le Livre hérité aux serviteurs élus (quelques anciens) : ﴿***Puis, Nous avons offert le Livre en héritage aux serviteurs que Nous avons élus***﴾.[82]

23- Le vrai message (ibn 'Abbâs) : ﴿***Le porteur du vrai message et tous ceux qui y ont donné foi sont les véritables pieux***﴾.[83]

24- Le culte incessant ('Ikrima) : ﴿***et c'est à Lui que revient le culte incessant***﴾.[84]

25- La juste parole (plusieurs exégètes) : ﴿***Dis : Vous les gens du Livre, venez et mettons-nous d'accord sur une juste parole qui est commune à tous***﴾.[85]

26- La parole pertinente (ibn 'Abbâs, et plusieurs exégètes, dont 'Ikrima) : ﴿***et dites des paroles pertinentes***﴾.[86]

• les textes prophétiques vantant les vertus de *lâ ilâh illâ Allah* abondent, en voici une liste non exhaustive :

1- Elle représente le premier pilier de l'Islam, la plus haute branche de la foi, le plus haut degré de piété, et la base de la religion :

80 *Le Façonneur* ; 10
Voir : *zâd el masîr* (p. 1159).
81 *Le pèlerinage* ; 24
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (17/136), *tafsîr ibn Kathîr* (5/408), *tafsîr el Baghawî* (5/376).
82 *Le Façonneur* ; 32
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (22/135).
83 *Le Façonneur* ; 32
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (24/3), *tafsîr ibn Kathîr* (7/99).
84 *Les abeilles* ; 52
Voir : *zâd el masîr* (p. 781).
85 *La famille d'Imrân* ; 64
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (3/304), *zâd el masîr* (p. 200).
86 *Les coalisés* ; 70
Voir : *tafsîr e-Tabarî* (22/54), *tafsîr ibn Kathîr* (6/488), *et zâd el masîr* (p. 1140).

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *L'Islam repose sur cinq piliers : attester qu'il n'y a d'autre dieu* [digne d'être adoré] *en dehors d'Allah et que Mohammed est Son Messager, observer la prière, verser l'aumône, jeûner pendant le mois du* ramadhân, *et s'acquitter du pèlerinage.* »[87]

« *La foi est composée de plus de soixante-dix branches* – ou selon une version : *plus de soixante branches* – : *La meilleure est l'attestation qu'il n'y a d'autre dieu* [digne d'être adoré] *en dehors d'Allah, et la plus basse est d'enlever une entrave de la route ; la pudeur étant une branche de la foi.* »[88]

2- Elle confère de jouir de l'intercession du sceau des prophètes ﷺ :

« *L'homme le plus en droit à recevoir mon intercession est celui qui atteste sincèrement* – ou : *du fond du cœur* – *qu'il n'y a d'autre dieu* [digne d'être adoré] *en dehors d'Allah.* »[89]

3- Elle est la première obligation de la religion :

Comme en témoigne la recommandation que le Prophète ﷺ fit à Mu'âdh : « *Tu vas te rendre auprès d'un peuple parmi les adeptes du Livre ; la première chose que tu dois leur prêcher, c'est l'attestation* qu'il n'y *a d'autre dieu digne d'être adoré en dehors d'Allah et que je suis Son Messager…* »[90]

Selon une version rapportée par el Bukhârî et Muslim : « *la première chose que tu dois leur prêcher, c'est l'adoration d'Allah* ﷻ… »

4- Elle est la clef du bonheur :

« *Dites :* lâ ilâh illâ Allah, *et vous connaitrez le bonheur.* »[91]

5- Elle immunise le sang et les biens :

« *J'ai reçu l'ordre de combattre* [les *hommes*] *jusqu'à ce qu'ils disent :* lâ ilâh illâ Allah, *et qu'ils donnent foi à ma mission. S'ils s'y soumettent, ils auront protégé contre moi leur sang et leurs biens, sauf ce que la Loi en réclame, et Allah est Celui qui les*

87 Rapporté par el Bukhârî (n° 8), et Muslim (n° 16), selon ibn 'Omar ﷺ

88 La première version est rapportée par el Bukhârî (n° 9), tandis que Muslim (n° 35) rapporte les deux versions, selon Abû Huraïra ﷺ.

89 Rapporté par el Bukhârî (n° 9).

90 Rapporté par el Bukhârî (n° 1358) et Muslim (n° 19), selon ibn 'Abbâs – qu'Allah les agrée son père et lui –.

91 Rapporté par Ahmed (n° 16023), selon Rabî'a ibn 'Ibâd ﷺ ; *Sheikh* el Albânî a considéré sa chaine narrative relativement bonne dans *sahîh e-sîra* (p. 142).

jugera. »[92]

6- Elle est la meilleure formule de *dhikr* :

« *La meilleure des invocations est celle d'*Arafa*, et la meilleure formule que nous ayons prononcée les prophètes et moi c'est : Il n'y a de divinité en droit d'être adorée qu'Allah, seul et sans associés, Il règne en Maître absolu sur la Création, Il mérite toutes les louanges et Il a pouvoir sur toute chose. lâ ilâh illâ Allah wahdahu lâ sharîka lahu, lahu el mulk wa lahu el hamd, wa huwa 'alâ kulli shaïn qadîr !* »[93]

7- Elle est une cause du pardon des péchés :

« *Quiconque, avant de mourir, atteste avec une conviction profonde qu'il n'y a d'autre dieu* [digne d'être adoré] *en dehors d'Allah et que je suis Son Messager, recevra le pardon d'Allah.* »[94]

8- Elle alourdit la balance des comptes :

« *Le Jour de la résurrection, Allah désignera un homme qu'Il fera comparaitre devant tout le monde. Les registres de ses mauvaises actions seront déployés ; ils s'élèveront à quatre-vingt-dix-neuf, et un seul d'entre eux s'étendra à perte de vue. Le Seigneur l'interrogera :* « Contestes-tu quelque chose inscrit dans ces registres ? Penses-tu que les anges scribes que je t'ai assignés t'ont lésé en quoi que ce soit ?

- Non, Mon Seigneur !
- As-tu la moindre excuse en ta faveur ?
- Non, Mon Seigneur !
- Bien sûr que si ! Nous t'avons consigné une bonne action, et, aujourd'hui, tu ne seras point lésé. »

On présentera alors une carte où sera inscrit : j'atteste qu'il n'y a d'autre dieu [digne d'être adoré] en dehors d'Allah et que Mohammed est Son serviteur et Son Messager.

92 *Hadîth* rapporté par el Bukhârî (n° 25), et Muslim (n° 22), selon ibn 'Omar ﷺ.
93 Rapporté par e-Tirmidhî (n° 3585), selon 'Abd Allah ibn 'Amr ﷺ ; *Sheïkh* el Albânî l'a jugé bon dans *silsila e-sahîha* (n° 1503).
Voici la formule en français : il n'y a d'autre dieu digne d'être adoré en dehors d'Allah qui n'a point d'associé ; à Lui la royauté et à Lui les louanges ! Et il est capable de toute chose ! (N. du T.).
94 Rapporté par Ahmed (n° 21998), et ibn Mâja (n° 3797), selon Mu'âdh ﷺ ; *Sheïkh* el Albânî l'a jugé bon dans *silsila e-sahîha* (n° 2278).

- Ramène le poids de tes actions, *lui lancera le Tout-Puissant* !
- Seigneur, cette carte ne fait aucun poids devant ces énormes registres !
- Aujourd'hui, tu ne seras point lésé. »

Ses lourds registres seront posés sur l'un des plateaux de la balance et la carte, de l'autre côté. Celle-ci pèsera si lourd qu'elle fera voler les registres, car rien n'est plus lourd que le Nom d'Allah. »[95]

Sheïkh el Islâm ibn Taïmiya explique, en parlant de la parole de l'Unicité, que, je cite : « *Cette parole lui sera comptée comme une bonne action à condition de se purifier de l'association majeure (pas spécialement de l'association mineure), et de, par la suite, ne rien commettre la remettant en question. Le cas échéant, aucun péché ne peut l'emporter sur elle ; elle fera automatiquement pencher la balance des bonnes actions de son côté, comme le dénote le* hadîth *de la carte.* »[96]

9- Elle est une cause d'entrée au Paradis :

« *J'atteste qu'il n'y a d'autre dieu* [digne d'être adoré] *en dehors d'Allah et que je suis Son Messager ; quiconque rencontre Son Seigneur en ayant prononcé ces paroles sans n'être pris par le moindre doute, entrera au Paradis.* »[97]

« *Quiconque tu rencontreras derrière ce mur qui atteste avec la plus profonde conviction qu'il n'y a d'autre dieu* [digne d'être adoré] *en dehors d'Allah, entrera au Paradis.* »[98]

« *Celui qui vient à mourir en sachant parfaitement qu'il n'y a de dieu* [digne d'être adoré] *qu'Allah entrera au Paradis.* »[99]

10- Elle est une cause du salut de l'Enfer :

« *Allah a interdit à l'Enfer quiconque vient le Jour de la résurrection avec l'attestation qu'il n'y a d'autre dieu* [digne d'être adoré] *en dehors d'Allah, en voulant, à travers cela, Son Visage.* »[100]

95 Rapporté par e-Tirmidhî (n° 2640) et ibn Mâja (n° 4300), selon 'Abd Allah ibn 'Amr ; *Sheïkh* el Albânî l'a authentifié dans *silsila e-ṣaḥîḥa* (n° 135).
96 *Tafsîr Âyât ushkilat* (1/361).
97 Rapporté par Muslim (n° 27), selon Abû Huraïra
98 Rapporté par Muslim (n° 31), selon Abû Huraïra
99 Rapporté par Muslim (n° 26), selon 'Uthmân
100 Rapporté par el Bukhârî (n° 128), selon Anas .

Selon une version : « *Allah a interdit à l'Enfer celui qui dit* lâ ilâh illâ Allah *en voulant à travers cela, Son Visage.* »[101]

« *Allah a interdit à l'Enfer quiconque atteste du fond du cœur qu'il n'y a d'autre dieu* [digne d'être adoré] *en dehors d'Allah et que Mohammed est Son Messager.* »[102]

Ces hadiths indiquant que ces gens prononçant l'attestation de foi entreront au paradis ne s'inscrivent nullement à contre-courant des textes indiquant qu'une partie des pécheurs musulmans iront en Enfer. Que ce soit d'entrée, en effet, ou après un séjour purificateur en enfer, tôt ou tard, ils finiront forcément dans les jardins de l'Eden. Ainsi, soit, ils ne goûteront jamais à la Géhenne, soit ils n'y sombreront pas éternellement.

Ainsi, quiconque prononce le témoignage de l'unicité en respectant les droits qui lui sont dus et les devoirs que cela implique de façon complète, alors il fait partie des gens qui iront au paradis et échapperont à l'enfer. Toute négligence des obligations ou en enfreignant les interdictions, conduira son homme à vaciller entre le pardon et le châtiment divin. Le Très-Haut peut en tenir rigueur. Si c'est le cas, les justes expieront leurs fautes en étant châtiés en enfer avant d'être admis dans la demeure éternelle, sinon ils iront directement au paradis.

Ibn Taïmiya – paix à son âme – est peut-être celui qui a le mieux conjugué entre ces textes à travers l'analyse suivante : « *Ces* hadîth *n'ont pas une portée générale ; certains d'entre eux émettent la condition d'adhérer jusqu'à la mort à la parole de l'Unicité. Plusieurs textes notoirement transmis nous apprennent que des pécheurs décelant la foi la plus infime* (*le poids d'une graine d'orge, blé, maïs*) *seront sauvés du Feu ; un grand nombre, voire la plupart des croyants passeront par un séjour transitoire* [*plus ou moins long*] *en Enfer pour se purger de leurs fautes.*

En parallèle, des propos prophétiques, eux aussi notoirement transmis, confèrent à lâ ilâh illâ Allah *d'immuniser contre les flammes de l'abîme éternel. Les partisans de la double attestation de foi gagneront le salut à condition d'y adhérer avec sincérité, conviction, et jusqu'à la mort. Ces conditions lourdes de portée ne sont pas données à tout le monde. La plupart des croyants n'ont aucune idée de la véritable sincérité ni de la véritable conviction. Ces derniers ne sont pas à l'abri d'être éprouvé au moment de l'agonie, et d'être incapable ainsi de la prononcer…*

101 Rapporté par Muslim (n° 33), selon 'Utbân ibn Mâlik ﷺ
102 Rapporté par el Bukhârî (n° 128), selon Anas ﷺ

Pour y adhérer avec une conviction et une sincérité absolues, le croyant doit soit, du départ, éviter de (re)tomber dans la faute sans s'en repentir, soit, bien qu'il ne se soit pas repenti avant de mourir de ses nombreux péchés, il bénéficie du tawhîd *auquel il adhère avec une conviction et une sincérité telle que ses bonnes actions l'emportent sur ses fautes.*

Quand on échoue à la dure mission d'entrer directement au Paradis, c'est qu'une des deux conditions citées plus haut n'est pas respectée. Soit ils n'y adhèrent pas avec une conviction et une sincérité absolues qui font rempart aux péchés, ou qui, faute de quoi, l'emportent dessus ; soit leurs péchés l'emportent sur leurs bonnes actions, ce qui aura une influence négative sur leur conviction et leur sincérité, incapables dans ces conditions d'effacer ou ne serait-ce que de l'emporter sur les péchés. »[103]

•••

Chapitre II : l'analyse grammaticale de *lâ ilâh illâ Allah*, et les mauvaises répercussions qu'engendre toute erreur dans ce domaine[104]

•••

103 *Tafsîr Âyât ushkilat* (1/358-363). Pour l'occasion, je me suis contenté de résumer ses paroles, mais il serait intéressant de revenir à l'original pour les lire intégralement.

104 Malgré les efforts du traducteur, nous avons préféré éluder ce chapitre de notre édition en raison de la difficulté, voire l'impossibilité d'en retranscrire la portée au lectorat francophone. Ceci suite au constat que de tels détails linguistiques érudits n'apporteraient aucune clarification, voire produirait l'effet inverse. L'éditeur.

Chapitre III : la définition de *lâ ilâh illâ Allah* et les preuves qui la corroborent

Tout d'abord, il convient de préciser que la bonne définition de *lâ ilâh illâ Allah* résulte d'une bonne représentation de deux éléments, qui, malheureusement, sont souvent source d'erreur.

1- La définition d'*el ilâh* ; la divinité en l'occurrence.

2- l'attribut implicite de la particule de négation *lâ* ; « digne » en l'occurrence.

Par rapport à cela, voici la définition retenue : il n'y a d'autre divinité digne d'être adorée en dehors d'Allah.[105]

Autrement dit, je me désavoue des fausses divinités pour rendre un culte exclusif au Dieu unique.[106]

La formule d'unicité est constituée de deux segments de phrase, plus connus dans les milieux savants sous le nom de deux piliers : 1°) une négation (*lâ ilâh*) ; 2°) une affirmation (*illâ Allah*). La négation porte sur les fausses divinités auxquelles on refuse de vouer l'adoration, et l'affirmation porte sur l'obligation de la vouer exclusivement à son détenteur attitré, le Maitre de l'univers.[107]

Par ce procédé rhétorique, on obtient un effet de restriction optimale[108]. Celui-ci permet d'affirmer l'attribution du statut de divinité à Allah et de le nier à tout autre que lui.[109]

El Manâwî nous enseigne : « *La particule de restriction sert à limiter l'adjectif qualificatif à son objet de façon exclusive, de sorte qu'il ne le partage avec personne ni rien d'autre. Autrement dit, la divinité est restreinte à un seul Dieu, en opposition à ceux qui prétendent le contraire.* »[110]

105 Voir : *taïsîr el 'Azîz el Hamîd* (1/206).
106 *Idem.*
107 *Idem.*
108 Voir : *ma'nâ lâ ilâh illâ Allah* (p. 83).
109 *El kulliyât* (p. 972).
110 *Faïdh el Qadîr* (1/395).

La négation (renier le *ṭâghût*) et l'affirmation (donner foi à Allah) que renferme l'attestation de foi traduisent la véritable mission du musulman reflétée dans le Verset : ﴿***En reniant le ṭâghût tout en donnant foi à Allah, on s'accroche ainsi à un lien solide et indéfectible***﴾.[111]

Le premier segment de la phrase consiste à renier toutes les fausses divinités, et le second à ajouter foi au Seigneur Tout-Puissant.

El Kafawî dit : « Lâ ilâh illâ Allah *incarne la parole de l'unicité, la sincérité exclusive, le salut, la piété, la parole triomphante, bonne, et ferme. Son premier segment insiste sur la négation et le second marque une affirmation. Le premier débarrasse le cœur des parasites, et le second s'y imprègne pour s'emparer de tous ses espaces. Celui-ci est purgé pour mieux accueillir sa nouvelle matière qui va s'implanter et prendre les commandes ; les anciennes croyances sont destituées pour laisser place à la lumière de la foi. De ce cœur, les fausses divinités sont ôtées, effacées, annulées et anéanties. Ceci pour laisser place à la véritable foi qui doit s'y installer obligatoirement, y être affirmée, ancrée et y subsister.* »[112]

Sheïkh 'Abd e-Rahmân ibn Qâsim signe : « Lâ ilâh illâ Allah *repose sur une négation qui va débarrasser le cœur des éléments nuisibles et haïssables ; et une affirmation qui va le remplir d'une seule matière à laquelle on adhère pleinement. Toutes les explications données, notamment celle-ci, pour définir l'attestation de foi, tournent autour d'une seule notion : nier à toutes ces fausse divinités le droit au culte pour reconnaitre que ce droit revient exclusivement à Allah et à personne d'autre, en plus de se désavouer complètement de tous ceux qui vouent leur culte à autre qu'Allah.* »[113]

Au vu de l'importance du sujet, nous proposons ici plusieurs citations des grandes références de la religion définissant cette fameuse attestation.

• Tabarî : « ﴿***en dehors de qui, il n'y a point d'autre dieu digne d'être adoré***﴾[114] : *et soyez convaincus qu'aucune divinité ne mérite de recevoir l'adoration de la part des créatures, en dehors d'Allah qui détient le pouvoir de créer et de légiférer des Loi ; alors, renoncez aux idoles et aux faux dieux pour vous concentrer sur Son adoration unique.* »[115]

111 *La vache* ; 256
112 *El kulliyât* (p. 972).
113 *Hâshiya thalâtha el usûl* (p. 54).
114 *Hûd* ; 14
115 *Tafsîr e-Tabarî* (12/10).

« ***﴿Sache qu'il n'y a d'autre dieu digne d'être adoré en dehors d'Allah﴾***[116] : *sache Mohammed qu'il ne convient à aucun dieu de recevoir ton adoration ni celle de toutes les créatures, et il ne vous est pas permis de vouer votre culte si ce n'est à Allah, le Roi et le Créateur de toute chose.* »[117]

• Ibn Hubaïra : « *Quand tu prononces :* lâ ilâh illâ Allah, *tu informes que rien ni personne en dehors du Très-Haut ne peut prétendre à la divinité ; alors, agis en conséquence en Lui vouant le culte exclusif.*

« En un mot, tu dois savoir que cette attestation réclame deux choses : renier le tâghût *et donner foi au Seigneur. Quand tu renonces aux fausses divinités pour t'engager envers Lui, tu te soumets à la lettre, comme tant d'autres croyants, aux enseignements du Verset en question.* »[118]

• El Baghawî : « *C.-à-d. que l'adoration et la prosternation reviennent à Lui seul et à personne d'autre.* »[119]

• Ibn Hayyân : « Lâ ilâh illâ Allah *est la confirmation de l'unicité d'Allah qui consiste à renier les fausses divinités. Par ce témoignage, on renonce une à une aux idoles pour restreindre l'adoration au seul et unique Dieu Vivant.* »[120]

• Ibn Taïmiya : « *L'attestation de foi réclame d'informer explicitement qu'aucune créature ni aucune fausse divinité ne mérite l'adoration, contrairement à Allah qui, Lui seul, en est digne.* »[121]

• Ibn el Qaïyim : « *Cette attestation extraordinaire a pour fonction, avec une éloquence inégalable, de renier les fausses divinités pour orienter l'adoration exclusive à Allah ; si on avait dit :* Allah est la divinité, *l'impact aurait été bien moindre, comme cela ne peut échapper à personne.* »[122]

• El Baïdhâwî : « *C.-à-d. que personne en dehors de Lui ne mérite l'adoration.* »[123]

• Ibn Kathîr : « *Rien ni personne ne possède ce droit envers les créatures, à part*

116 *Mohammed* ; 19
117 Idem. Un autre passage de son *tafsîr* est aussi éloquent (2/60).
118 Sulaïmân ibn 'Abd Allah reprend cette citation dans *taïsîr el 'Azîz el Hamîd* (1/210).
119 *Tafsîr el Baghawî* (6/157).
120 *El bahr el muhît* (1/462).
121 *Majmû' el fatâwâ* (14/171).
122 *Badâi' el fawâid* (3/926).
123 *Tafsîr el Baïdhâwî* (1/257).

Allah le seul digne d'adoration. »[124]

• Shirbînî la définit en ces termes : « *Il n'y a d'autre divinité dans l'existence digne d'être adorée en dehors d'Allah.* »[125]

• El Biqâ'î y va de son explication : « *Cette déclaration du monothéisme se décompose en deux étapes : renier les fausses divinités et vouer l'adoration exclusive à Dieu. Il est totalement impensable, d'une manière ou d'une autre, de légitimer le culte à un autre que Lui.* »[126]

• Suyûṭî : « *Il n'y a d'autre divinité dans l'existence digne d'être adorée en dehors de Lui.* »[127]

• El Manâwî : « Lâ ilâh : *Il n'y a d'autre divinité digne d'être adorée* ; illâ Allah : *en dehors d'Allah. Ce témoignage met en juxtaposition une négation et une affirmation dans le but d'exalter le vrai Dieu de tout ce qui ne sied pas à Sa Majesté et à Son Unicité.* »[128]

• Shawkânî : « *Il n'y a d'autre divinité digne d'être adorée en dehors de Lui.* »[129]

• 'Abd e-Raḥmân ibn Ḥasan : « Lâ ilâh illâ Allah *signifie : se désavouer des fausses divinités pour orienter exclusivement toutes les formes d'adoration à Allah* ﷻ. »[130]

• 'Abd Allah Abâ Bṭîn : « *L'attestation de foi consiste à exprimer le sentiment de rejet à l'encontre des fausses divinités, pour affirmer son adhésion au culte exclusif de la vraie divinité, Allah.* »[131]

• Mohammed Rashîd Ridhâ : « *Votre Seigneur légitime et digne de recevoir l'adoration est seul et unique ; nul autre que Lui n'en est digne, alors ne lui vouer aucun associé dans ce domaine.* »[132]

124 *Tafsîr ibn Kathîr* (5/314).
125 *Mughnî el muḥtâj* (1/6).
126 *Nazḥm e-durar* (2/280-281) ; Sulaïmân ibn 'Abd Allah lui emprunte une autre citation dans *taïsîr el 'Azîz el Ḥamîd* (1/212).
127 *Tafsîr e-Jalâlaïn* (p. 56, 67).
128 *Tafsîr* el Manâwî (6/157).
129 *fatḥ el Qadîr* (1/271).
130 *E-durar e-saniya* (2/232) ; voir : *fatḥ el Majîd* (1/249).
131 *Idem.* (2/305).
132 *Tafsîr el manâr* (2/55).

Je me suis quelque peu étendu sur les citations pour mettre en valeur l'importance de la parole extraordinaire de l'Unicité. Tous ces passages se rejoignent, chacun avec ses propres mots, sur la même définition. Nous avons voulu à travers cela dissiper l'amalgame visant à l'attribuer à une école marginale de savants : le fait est que la grande majorité des érudits, au sein même des autres écoles, la cautionnent sans la moindre contestation possible. Je me suis abstenu d'élargir la liste, qui, croyez-moi, est très longue, pour éviter de surcharger notre modeste ouvrage.

N'allons pas nous imaginer que les tenants de cette définition tiennent un discours infondé. Leurs arguments sont aussi solides qu'une montagne. Le Livre d'Allah et la tradition prophétique regorgent d'exemples l'illustrant à merveille. Ces preuves textuelles, qui sont aussi claires que l'eau de roche, dégagent, à travers plusieurs procédés (l'analogie explicite totale/partielle, et implicite), le véritable rôle de l'attestation de foi dans la vie du fidèle. Celles-ci sont si nombreuses qu'il serait extrêmement difficile, voire impossible, de toutes les dénombrer. Nous nous contenterons ici de dresser une liste non exhaustive de ces textes scripturaires en parfaite adéquation avec cette définition (soit qui constitue une preuve explicite totale). En y regardant bien, ils sont si explicites qu'ils nous épargnent, en principe, de tout commentaire. Commençons par le Coran :

1- ﴿*Et lorsqu'Ibrahim avertit son père et son peuple : je désavoue complètement ces dieux qui sont les vôtres • Moi, je m'oriente uniquement vers Celui qui m'a créé, car Lui seul me guide sur le droit chemin*﴾.[133]

L'Ami d'Allah reprend parfaitement les deux idées qui composent l'attestation de foi ; dans un premier temps, il désavoue le paganisme, et dans un second temps, il affiche son adhésion au monothéisme.[134]

﴿***je désavoue complètement ces dieux qui sont les vôtres***﴾ : correspond à *lâ ilâh* ;

﴿***Moi, je m'oriente uniquement vers Celui qui m'a créé***﴾ : correspond à *illâ Allah*.

133 *Les ornements* ; 26-27
134 Voir : *qurrat 'uyûn el muwahhidîn* (p. 15).

Ce même procédé est employé dans le *ḥadîth* : « *Celui qui dit* lâ ilâ ilâ Allah *tout en reniant les fausses divinités, il aura préservé son sang et ses biens, et c'est Allah qui le jugera.* »[135]

« *tout en reniant les fausses divinités* » : le second segment de phrase marque une progression du général au particulier pour mettre davantage en lumière la parole de l'Unicité ; celle-ci réclame implicitement d'une part, de renier les fausses divinités, et, d'autre part, de consacrer l'adoration exclusive au Dieu unique. Le procédé rhétorique voulu (l'analogie explicite totale) est obtenu par la somme des deux segments de phrases (l'affirmation et la négation).

On retrouve le même procédé dans les Versets suivants :

2- ***﴿Cela, car Allah est la Vérité, alors que tous ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui incarnent le faux﴾***.[136]

3- ***﴿Ton Seigneur a décrété de n'adorer que Lui﴾***.[137]

4- ***﴿Dis-leur : il n'y a qu'un seul Dieu, et je désavoue toutes vos fausses divinités﴾***.[138]

5- ***﴿alors sachez que je n'adore point vos fausses divinités, mais j'adore Allah Celui qui a le pouvoir de vous faire mourir﴾***.[139]

6- ***﴿en reniant le ṭaghût tout en donnant foi à Allah, on s'accroche ainsi à un lien solide﴾***.[140]

7- ***﴿Nous avons envoyé à chaque communauté un messager*** [disant] ***: adorez Allah et éloignez-vous du ṭâghût﴾***.[141]

8- ***﴿Il vous a ordonné de n'adorer que Lui﴾***.[142]

135 Rapporté par Muslim (n° 23), selon Abû Mâlik el Ashja'î ﷺ
136 *Le pèlerinage* ; 62
137 *Le voyage nocturne* ; 23
138 *Le bétail* ; 19
139 *Yûnas* ; 104
140 *La vache* ; 256
141 *Les abeilles* ; 36
142 *Yûsaf* ; 40

9- ﴿*Dis : Vous les gens du Livre, venez et mettons-nous d'accord sur une juste parole qui est commune à tous ; à savoir de n'adorer qu'Allah seul sans rien Lui associer*﴾.[143]

10- ﴿*Dis : je ne fais qu'invoquer Mon Seigneur sans ne Lui associer personne*﴾.[144]

11- ﴿*Dis : j'ai reçu l'ordre de n'adorer qu'Allah seul sans rien Lui associer.*[145]

12- ﴿*Adorez Allah, votre seul et unique Dieu*﴾.[146]

13- ﴿*À ceux qui s'éloignent de l'adoration du ṭâghût pour se dévouer à Allah, annonce-leur la bonne nouvelle*﴾.[147]

14- ﴿*Sachez, fustigea Ibrahim, que les dieux qui font l'objet de votre adoration • depuis vos lointains ancêtres • sont mes ennemis déclarés, car, moi, je n'en reconnais qu'un, le Maitre de l'Univers*﴾.[148]

Les Versets de ce genre sont légion dans le Livre saint, sauf que l'endroit n'est pas approprié pour les recenser tous. Il suffit de feuilleter quelque peu le Coran pour en trouver autant, voire davantage. À chaque fois, c'est le même thème qui revient, comme un leitmotiv. Nous avons un parallélisme entre une affirmation en faveur du Dieu unique et une négation à l'encontre des fausses divinités.

La *sunna* a recourt au même procédé. En voici plusieurs exemples :

1- « *L'Islam repose sur cinq piliers : attester qu'il n'y a d'autre dieu* [digne d'être adoré] *en dehors d'Allah et que Mohammed est Son Messager, observer la prière, verser l'aumône, s'acquitter du pèlerinage, et jeûner pendant le mois du* ramadhân. »[149]

Une version précise : « *L'Islam repose sur l'adoration d'Allah, et le désaveu des fausses divinités…* »[150]

143 *La famille d'Imrân* ; 64
144 *Les djinns* ; 20
145 *Le tonnerre* ; 36
146 *Les murailles* ; 59
147 *Les groupes* ; 17
148 *Les poètes* ; 75-77
149 Rapporté par el Bukhârî (n° 8), et Muslim (n° 16), selon ibn 'Omar ﷺ
150 Rapporté par Muslim (n° 16), selon ibn 'Omar ﷺ

Les termes de cette version collent parfaitement à l'attestation dont fait mention le *ḥadîth* en question, et qui repose sur l'affirmation portant sur le vrai Dieu et la négation portant sur les fausses divinités.[151]

Selon une troisième version : « *L'Islam repose sur cinq piliers : l'unicité d'Allah…* »[152] Le *tawḥîd*, qui est explicitement évoqué ici, traduit parfaitement le sens de l'attestation de foi.

2- Le Prophète ﷺ appelait les polythéistes à la vraie religion en leur prêchant : « *Dites :* lâ ilâh illâ Allah, *et vous connaitrez le bonheur.* »[153] Ces détracteurs comprirent parfaitement ses intentions, d'où leur indignation : ***﴿Veut-il réduire toutes les divinités à une seule ? C'est vraiment là une chose étonnante﴾***.[154]

Le jour où Abû Sufiân engagea son honnêteté devant Héraclius qui l'avait interrogé sur l'homme porteur d'une nouvelle religion, il déclara sans ambages : « *Il nous ordonne d'adorer Allah seul en délaissant nos idoles et les coutumes de nos ancêtres.* »[155]

Bien avant qu'il n'embrasse l'Islam, il avait très bien saisi les priorités de son concitoyen qui insistaient sur l'attestation du *tawḥîd*.

'Abd e-Raḥmân ibn Ḥasan souligne à ce sujet : « *C'est exactement la façon dont Abû Sufiân, parmi tant d'autres, perçut le message du Messager d'Allah* ﷺ : « *Dites :* lâ ilâh illâ Allah, *et vous connaitrez le bonheur.* » »[156]

3- Quand 'Amr ibn 'Abasa se renseigna auprès du Chef suprême ﷺ sur son ordre de mission, il eut en tout et pour tout pour réponse : « *Enjoins-leur d'unifier Allah sans rien lui associer dans l'adoration, de briser les idoles, et de conserver*

151 De deux choses l'une, les termes de cette version viennent soit de la bouche du meilleur des hommes ﷺ soit de celle d'un rapporteur qui cite le *ḥadîth* avec ses mots à lui, mais sans en déformer le sens. [Voir : *el mufhim* d'Abû el 'Abbâs el Qurṭubî (1/169).] Dans les deux cas, nous avons la preuve que ces notions étaient répandues à l'époque des anciens, sans qu'elles ne fussent l'objet de la moindre contestation de leur part ; surtout si l'on sait qu'elles furent retranscrites dans un ouvrage de référence, ce qui a valeur de consensus et de preuve irréfutable.

152 *Idem.*

153 Rapporté par Aḥmed (n° 16023), selon Rabî'a ibn 'Ibâd ﷺ ; *Sheikh* el Albânî a considéré sa chaine narrative relativement bonne dans *ṣaḥîḥ e-sîra* (p. 142).

154 *Ṣâd* ; 5

155 Rapporté par el Bukhârî (n° 7), selon ibn 'Abbâs ﷺ

156 *Fatḥ el Majîd* (1/95).

les liens de sang. »[157]

Il n'échappe à personne que l'objectif principal de sa prédication fut d'imprégner l'unicité dans le cœur des hommes, et sa réponse, aussi concise soit-elle, reflète au plus près la définition véritable de l'attestation de foi.

En résumé : « *L'âme et la sagesse qui se cache derrière cette parole est d'unifier le Seigneur Majestueux que Son Nom soit exalté et béni ; Il est le seul Dieu digne de recevoir l'amour, la vénération, l'encensement, la peur, l'espoir, et tout ce que cela engendre : se tourner entièrement vers Lui pour ses affaires, son dévouement, ses attentes, et ses craintes. Il est le seul digne de l'amour absolu, et tous ceux qui occupent une place dans nos cœurs, c'est uniquement par rapport à Lui, pour renforcer nos sentiments envers Lui. Il est le seul qui cristallise nos espérances et nos appréhensions ; nous nous abandonnons entièrement à Lui ; Il est le seul à animer en nous la flamme de l'espérance, et le Seul qui inspire une peur aussi intense ; nos serments sont uniquement prêtés par Son Nom, et nos vœux sont uniquement formulés en Son Nom ; Il est le seul à recevoir nos repentirs ; le seul à qui nous devons obéissance, et de qui nous aspirons à la récompense ; dans les moments difficiles, Il est notre seul soutien et notre seul secours ; nous ne nous prosternons devant personne d'autre ; et toutes nos immolations sont consacrées en Son Nom. En un mot, Il est notre seule divinité à qui nous réservons tous les actes d'adoration pour réaliser pleinement l'attestation qu'il n'y a d'autre dieu digne d'être adoré en dehors d'Allah.* »[158]

La seule façon de parvenir à cet objectif est de renoncer aux fausses divinités, comme le révèle le Coran qui paraphrase les propos du Patriarche, le chef de file des monothéistes s'adressant à son peuple : ﴿***Sachez, fustigea Ibrahim, que les dieux qui font l'objet de votre adoration • depuis vos lointains ancêtres • sont mes ennemis déclarés, car, moi, je n'en reconnais qu'un, le Maitre de l'Univers***﴾.[159]

L'Ami d'Allah ﷺ doit son surnom à ses positions fermes qu'il eut avec ceux qui lui étaient le plus proche. Seuls l'amour et la haine en Dieu doivent guider nos relations avec les autres, et la plus grande preuve d'amour à lui témoigner est de se désavouer des idoles de toute sorte.[160]

Quand on prononce la *shahâda*, on s'engage à concrétiser deux choses : le culte exclusif du Dieu unique et le désaveu de l'idolâtrie.

157 Rapporté par Muslim (n° 832), et Ahmed (n° 1719) à qui revient l'énoncé.
158 *E-dâ wa e-dawâ* d'ibn el Qaïyim (p. 301).
159 *Les poètes* ; 75-77
160 *Idem.* (p. 300).

Or, pour être entérinée, l'appartenance à l'Islam réclame d'ajouter au témoignage du monothéisme, le témoignage de fidélité aux enseignements de son premier homme qui nous transmet la Volonté de l'Être suprême. Il va sans dire que l'adhésion à la religion qui n'admet qu'un dieu unique n'a aucune valeur sans souscrire verbalement à la Loi véhiculée par Son Messager ﷺ. Ce serment de fidélité se matérialise dans la seconde partie de l'attestation de foi, dont voici les termes : *j'atteste que Mohammed est le Messager d'Allah.*

Ibn 'Abd el Hâdî établit : « *Parmi les conditions qui la valident, il y a l'obligation de la faire suivre de l'attestation que Mohammed est le Messager d'Allah en donnant foi à ses enseignements. Cette fameuse attestation ne sert à rien sans reconnaitre la prophétie du Bien-Aimé. La renier trahit tout simplement qu'on a aucun lieu avec l'Islam.* »[161]

Le prochain chapitre s'attache aux conditions de validité de *lâ ilâh illâ Allah.* Nous avons notamment l'acceptation et la soumission qui ne peuvent avoir lieu sans concrétiser la seconde partie de la *shahâda.*

En résumé : « *Sans donner foi à Mohammed et à ses enseignements, on ne peut prétendre à la foi musulmane ; on a beau répéter* lâ ilâh illâ Allah, *on ne devient pas, pour autant, musulman, à l'instar de certains Juifs et chrétiens qui adhèrent pleinement au principe du monothéisme. Celui-ci réclame, en effet, de rendre le culte exclusif à Allah, et par voie de conséquence, de se soumettre à Sa loi qui est faite d'obligations et d'interdictions. Mohammed est celui qui nous la dicte ; donc, lui obéir revient à obéir à Dieu.* »[162]

Si cela est clair, il devient facile de comprendre la raison pour laquelle plusieurs textes se contentent de la première partie de la *shahâda*, étant donné qu'elle inclut forcément la seconde partie.

En conclusion à ce chapitre, il convient de reproduire ici plusieurs remarques phonologiques judicieuses autour de la parole de l'unicité, et que certains spécialistes mettent en avant[163].

•••

161 *Mas-ala fi' e-tawhîd* (p. 78).
162 *Idem.* (p. 59).
163 Ces quelques remarques ont aussi été éludées puisque leur pertinence ne peut être intelligible qu'en connaissant la langue arabe. L'éditeur.

Chapitre IV : les conditions de *lâ ilâh illâ Allah*

Nous avons vu précédemment que la parole de l'Unicité ne se borne pas à un ensemble de mots que l'on émet du bout des lèvres. Bien qu'elle soit facile à prononcer, c'est une parole immense aux significations éminentes. On n'en cueille les fruits qui si elle est imprégnée dans le cœur et se traduit dans les actes.

'Abd e-Rahmân ibn Hasan entre davantage dans les détails : «*À l'unanimité des savants, il n'y a aucun intérêt à prononcer la* shahâda *sans en connaitre le sens, sans y adhérer avec certitude, et sans que cela ne se traduise dans les actes ; et cela, en renonçant à l'association pour vouer un culte exclusif au Seigneur de l'Univers au niveau des paroles et des actes (la parole du cœur et de la langue, et les actes du cœur et des membres.)* »[164]

L'attestation de foi est soumise à des exigences rigoureuses et lourdes d'implications. Celui qui la prononce n'en bénéficie nullement s'il ne répond pas à toutes ses exigences. S'il était suffisant de la prononcer, cela aurait été utile aux hypocrites. Or, et les hypocrites l'ont appris à leurs dépens, malgré l'avoir prononcé en public, ils sont destinés aux abimes les plus profonds de l'Enfer.

Nous sommes toujours avec 'Abd e-Rahmân ibn Hasan : « *Cette parole extraordinaire fait pencher la balance en faveur de celui qui respecte ses exigences fixées par le Coran et la* sunna *; à maintes reprises, le Très-Haut met en garde, notamment dans la* sourate le repentir, *de la prononcer vainement, à l'exemple des gens du Livre et des hypocrites, qui, malgré leur grand nombre et leur diversité, ont été punis pour avoir négligé leurs devoirs. Tout ce qu'ils ont pu faire comme œuvres ne leur a pas été utile, car ils n'ont pas respecté les exigences de cette attestation de foi :*

Certains d'entre eux ignorent son postulat fondamental qui requiert de renier ouvertement l'association, et qui repose notamment sur la sincérité, et la fidélité exclusive. D'autres manifestent leur mécontentement vis-à-vis des monothéistes qui, en toute connaissance de cause, prêchent et mettent en pratique la bonne parole. D'autres refusent de se soumettre à ses implications. Combien sont ceux qui s'en prétendent parmi les

164 *Fath el Majîd* (1/12).

anciens et plus encore parmi les modernes qui sont touchés par ce fléau !

Une partie d'entre eux sont animés par l'orgueil et les passions faisant rempart à leur devoir d'aimer cette parole et de l'appliquer au quotidien, etc.

En revanche, les monothéistes authentiques s'y conforment à tous les niveaux : savoir, certitude, sincérité, exclusivité du culte, amour, acceptation, soumission ; ils fondent en fonction d'elle leur sentiment d'amour et de haine, et leurs alliés et leurs ennemis. »[165]

Ces fameuses exigences sont souvent désignées dans les milieux savants sous le nom de conditions de *lâ ilâh illâ Allah*. Celles-ci regroupent les éléments sans lesquels l'attestation de foi ne servirait à rien ni sur terre ni dans l'au-delà ; si une seule de ces conditions fait défaut, elle perd toute sa valeur.[166]

Voici plusieurs citations de savants allant dans ce sens :

• El Ḥasan el Baṣrî s'adressant à el Farazdaq occupé à enterrer sa défunte épouse : « *Qu'as-tu préparé pour ce jour ?*

- *L'attestation qu'il n'y a d'autre dieu digne d'être adoré en dehors d'Allah depuis au moins soixante-dix ans !*

- *Quelles belles provisions, en sachant qu'elle est soumise à des conditions, alors n'accables jamais une femme chaste de calomnie.* »[167]

D'après une version, El Ḥasan enchaine : « *Tu as fourni le pilier de la tente, mais où sont les cordes* [*et les piquets*] *?* »[168]

• Un jour, on demanda à ce dernier : « *Certaines gens prétendent qu'en disant* lâ ilâh illâ Allah *on va droit au Paradis, qu'en penses-tu ?*

- *Certes, en disant* lâ ilâh illâ Allah *tout en se soumettant à ses exigences et à ses obligations, on va droit au Paradis.* »[169]

165 *Qurrat 'uyûn el muwaḥḥidîn* (p. 16-17).
166 Voir : *qurrat 'uyûn el muwaḥḥidîn* (p. 32).
167 *Kalima el ikhlâṣ* (p. 14).
168 *Jâmi' el 'ulûm wa el ḥikam* (1/522).
169 Rapporté par el Aṣbahânî dans *el ḥujja fî bayân el maḥajja* (2/152).

• Wahb ibn Munabbah fut également interpellé de la façon suivante : « Lâ ilâh illâ Allah, *n'est-elle pas la clef du Paradis ?*

- *Si, bien sûr, mais comme toute clef, elle a des dents qui permettent d'ouvrir la porte, sinon, l'accès est refusé !* »[170]

• Ibn Rajab qui relate le discours de plusieurs érudits : « *La parole de l'Unicité est une cause permettant d'entrer au Paradis mettant à l'abri de l'Enfer, sauf qu'elle est soumise à des conditions*[171]. »[172]

Le terme « condition » en vogue dans le vocabulaire des savants, qui parfois ont recours à des synonymes (exigence, implication, etc.), fait plus ou moins l'objet d'explication. Chacun y va de sa propre définition, mais tous se rejoignent globalement sur sa signification profonde.

Certains se contentent de rappeler qu'il consiste dans l'ensemble à suivre à la lettre les commandements de la religion (obligations/interdictions) ; d'autres, pour illustrer leur propos, en dressent une liste plus ou moins longue ; d'autres enfin font preuve d'une plus grande précision en entrant dans les détails en vue d'en épuiser complètement les contours grâce à une étude exhaustive des textes.

'Abd e-Rahmân ibn Hasan est peut-être celui qui s'est penché le plus rigoureusement sur la chose. Ses conclusions dégagent sept conditions indispensables à la validité de l'attestation de foi, et qui se présentent comme suit : savoir, certitude, acceptation, soumission, sincérité, exclusivité du culte, et amour.[173] Ses travaux, qui furent très bien accueillis dans les milieux scientifiques, s'imposèrent comme la référence en la matière et furent l'objet de nombreux commentaires.[174]

170 *Kalima el ikhlâs* (p. 14).
171 *Jâmi' el 'ulûm wa el hikam* (1/522).
172 Nous ne sommes pas en train de défendre uniquement le point de vue orthodoxe. Preuve en est qu'Abd el Qâdîr el Baghdâdî, un ash'arite notoire, rejoint le même raisonnement dans la citation : « Le premier pilier de l'Islam, comme le dénotent plusieurs textes, se confine dans le témoignage : ashhadu an lâ ilâh illâ Allah, wa ashhadu anna Mohammed rasûlu Allah ; ce témoigne est toutefois soumis à des conditions… » Usûl e-dîn (p. 188).
173 *Fath el Majîd* (1/190).
174 Voir : *ma'âlij el qabûl* (1/307), *E-durar e-saniya* (2/359), et *hâshiya kitâb e-tawhîd* (p. 29). Dans ses fameuses *diwans* (3/71), ibn Suhmân en reprend l'explication sous forme de vers.

À y regarder de plus près, ces fameuses conditions rassemblent les principaux actes du cœur et des membres sans lesquels le *tawḥîd* n'aurait aucune valeur. Tous les autres articles de foi – qui relèvent des conditions de validité – découlent de celles-ci. Ces conditions reflètent le *tawḥîd* grâce à une analogie explicite totale ou partielle.[175]

Afin d'aider à leur mémorisation, celles-ci furent rédigées sous forme de vers ; *sullam el uṣûl* en est la meilleure illustration [...], mais aussi :

Savoir, certitude, exclusivité du culte, sincérité
Avec amour, soumission, et acceptation
Ajoute à cela, huitièmement, le reniement
De tout ce qui en dehors d'Allah reçoit l'adoration[176]

Comme un thermomètre, ces conditions vont mesurer le degré de foi de

175 Pour plus de précision, voir : *shurût shahâda an lâ ilâh illâ Allah* (p. 128-179).
N.B. Ces conditions ne tiennent pas compte de la prononciation verbale, étant donné qu'elles ne s'intéressent pas aux conditions d'entrée dans l'Islam, mais plutôt, aux éléments qui rendent crédible l'attestation de foi ; la prononciation verbale est partie intégrante de cette attestation, non, nuance, une de ses conditions. Voir : *shurût shahâda an lâ ilâh illâ Allah* (p. 181-196).

176 Si l'auteur de ces vers est anonyme, plusieurs érudits les citent dans leurs cours ou leurs écrits, à l'image de *Sheïkh* Salmân dans *el kawâshif el jaliya* (p. 37) et d'ibn Bâz [voir : *majmû' fatâwâ wa maqâlât mutanawwi'a* (3/50).]
Dans *tafsîr kalima e-tawḥîd*, *Sheïkh* el Fawzân impute ce dernier vers à Sa'd ibn 'Atîq (N. du T.). Dans qurrat 'uyûn el muwahhidîn (p. 32), 'Abd e-Rahmân ibn Hasan recense huit conditions, en intégrant l'obligation de renier le tâghût. Dans son fameux commentaire hâshiya thalâtha el usûl (p. 52), ibn Qâsim, mais aussi ibn Bâz [voir : majmû' fatâwâ wa maqâlât mutanawwi'a (3/4).] lui emboitèrent le pas. Le père d'Abd e-Latîf propose donc deux listes (dans la seconde, il rajoute une condition) ; la première, vers laquelle nous penchons, s'aligne avec la grande majorité des savants, comme nous l'avons vu. « Renier le tâghût » fait partie intégrante de la définition de l'attestation de foi, comme la première partie de cette étude l'établit. Il n'est pas possible d'être à la fois un élément intégrant et une condition extérieure à l'existence d'une chose. « Renier le tâghût » est donc un pilier de cette fameuse attestation, non une condition la rendant crédible. Abd e-Latîf ibn 'Abd e-Rahmân met en lumière ce dernier point en affirmant – je cite – : « L'attestation de foi dénote explicitement (grâce à une analogie explicite partielle), non implicitement, l'obligation de renier le tâghût. » Voir : misbâh e-zhalâm (p. 269).
On peut toujours avancer qu'on inclue grossièrement cette condition pour mettre l'accent sur son caractère important et éveiller les consciences ; ce serait donc dans un souci de pédagogie.
Nous n'avons rien contre cette ambition, qui, aussi noble soit-elle, ne fait qu'apporter de la redondance au discours ; cela nous oblige à expliquer à deux endroits différents en quoi consiste « renier le tâghût » ; soit, en tant que condition et en tant que partie intégrante de l'attestation de foi ; cette répétition quasi superficielle est même susceptible de créer des amalgames. Quoi qu'il en soit, cette divergence de point de vue est sans conséquence.

chacun, car, malgré le fait que tous les adeptes s'accordent sur la base d'une même croyance, il existe une disparité énorme entre eux sur la façon de la concrétiser ; chacun va s'épanouir au gré de ses efforts et de l'impact qu'elle aura dans son cœur.[177]

Ibn el Qaïyim : « *C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Allah a interdit au feu quiconque atteste sincèrement et pleinement qu'il n'y a de divinité [digne d'adoration] qu'Allah. Il est en effet impossible que celui qui réalise pleinement cette profession de foi et lui rend témoignage entre en Enfer, comme l'affirme le Très-Haut: « ...qui rendent pleinement leurs témoignages »*[178]*. L'homme doit donc rendre témoignage extérieurement et intérieurement, dans son cœur et à travers ses actes. Or, il est des gens dont le témoignage est sans vie, d'autres dont le témoignage est endormi, s'il est secoué, il se réveille. Il est des gens dont le témoignage est seulement allongé, d'autres dont le témoignage est plus proche de la position debout. Ce témoignage de foi est au cœur ce que l'esprit est au corps. Il est, en effet, des esprits sans vie, des esprits malades, plus proches de la mort que de la vie, des esprits plus proches de la vie que de la mort, et des esprits sains qui œuvrent dans l'intérêt du corps.* »

Le *tawḥîd* est susceptible de s'atténuer jusqu'à s'éteindre et perdre sa raison d'être si une de ses conditions fait défaut ; Et si une des conditions n'est que faiblement mise en pratique, l'utilité qu'elle apportera au fidèle sera d'autant plus faible. Ces conditions reposent sur un socle de base sans lequel le Tawhîd s'effondre. Les conditions peuvent être pleinement remplies et dans ce cas le Tawhîd est pleinement réalisé. Mais si ces conditions ne sont pas pleinement remplies, le Tawhîd de l'adepte en est affaibli.

Nous nous attachons ici aux conditions de validité de son essence, que voici :

Condition n° 1 : le savoir, antonyme de l'ignorance

Voir les *diwans* d'ibn Suḥmân (3/175).

Autrement dit, connaitre l'attestation, dont nous avons donné le sens précédemment, qui met en parallèle une négation et une affirmation. Nous

177 *Qurrat 'uyûn el muwaḥḥidîn* (p. 32).
178 *Les échelons* ; 33

avons affaire à la plus noble et à la plus importante des sciences dans l'absolu, à tel point qu'Allah nous ordonne formellement de nous pencher dessus à travers le Verset : ﴿***alors sachez que cette révélation émane du Savoir d'Allah en dehors de qui il n'y a point d'autre dieu digne d'être adoré***﴾.[179]

El Baghawî commente : « *Sachez qu'il n'y a d'autre dieu digne d'être adoré en dehors d'Allah.* »[180]

La meilleure des créatures reçut exactement le même ordre : ﴿***Sache qu'il n'y a d'autre dieu digne d'être adoré en dehors d'Allah***﴾.[181]

Tabarî : « *Sache Mohammed qu'il ne convient à aucun dieu de recevoir ton adoration ni celle de toutes les créatures, et il ne vous est pas permis de vouer votre culte si ce n'est à Allah, le Roi et le Créateur de toute chose ; toute création étant soumise à Sa Seigneurie.* »[182]

Cette condition est élémentaire, car on ne peut donner foi ni adhérer à une attestation qui serait aussi incompréhensible que du hiéroglyphe.[183] Comment ressentir et mettre en pratique ce dont on ignore la signification ? Nous avons vu précédemment que le savoir est un élément fondamental de tout témoignage.

El Mu'allimî : « *Il est établi à la lumière du Coran, de la* sunna*, du consensus, et de la raison qu'il ne sert à rien de la prononcer sans en connaitre le sens.* »[184]

Allah révèle ﷻ également : ﴿***ce privilège est réservé à ceux qui témoignent de la vérité, en toute connaissance de cause***﴾.[185] En exégèse à ce Verset, ibn Jarîr explique : « *Le témoignage en question se concrétise dans l'adhésion à l'unicité d'Allah. Autrement dit, sauf ceux qui donnent foi au Seigneur en ayant parfaitement conscience du bien-fondé du* tawhîd. »[186]

El Baghawî y va de son commentaire : « *Le témoignage de vérité se traduit dans les termes de la Parole de l'Unicité qu'ils prononcent le cœur imprégné du sens de*

179 *Hûd* ; 14
180 *Tafsîr el Baghawî* (4/165).
181 *Mohammed* ; 19
182 *Tafsîr e-Tabarî* (26/53).
183 Voir : *qurrat 'uyûn el muwahhidîn* (p. 15).
184 *Raf' el ishtibâ* (p. 32).
185 *Les ornements* ; 86
186 *Tafsîr e-Tabarî* (25/105).

chaque lettre sortant de leur bouche. »[187]

El Âlûsî : « *Ce privilège est réservé à ceux qui témoignent de la vérité qu'incarne le* tawḥîd *;* ﴿***en toute connaissance de cause***﴾ *: complément circonstanciel de manière qui met en lumière l'insignifiance de tout témoignage non fondé sur un savoir.* »[188]

Le Prophète ﷺ affirme : « *Celui qui vient à mourir en sachant parfaitement qu'il n'y a de dieu qu'Allah entrera au Paradis.* »[189]

Ce texte annonce explicitement que la connaissance acquise de la *shahâda* est à même de procurer le salut éternel.[190]

Condition n° 2 : la certitude, antonyme du doute

La certitude est le savoir ancré dans le cœur,[191] non nourri par les parasites en tout genre comme le doute et le scepticisme.[192] Celle-ci dégage forcément une grande sérénité au niveau du savoir et des actes,[193] et est considérée comme le plus haut degré de croyance et de certitude. Il s'agit donc d'adhérer fermement au sens que renferme l'attestation de foi.[194]

Ḥâfizh el Ḥakamî : « *2°) La certitude, antonyme du doute ; il s'agit de la prononcer avec une foi ferme et catégorique ; elle n'offre aucune place ne serait-ce qu'à la forte probabilité, et à fortiori, à l'incertitude.* »[195]

Ibn 'Abd el Hâdî : « *Parmi les conditions de la parole de l'unicité, nous avons le sentiment de certitude, en l'absence de quoi, on est un vulgaire hypocrite.* »[196]

Un Verset entérine cette condition : ﴿***Les vrais croyants sont ceux qui donnent foi à Allah et à Son Messager sans plus ne jamais être assailli par le doute***﴾.[197] Le doute qui porte sur l'essence même de la foi

187 *Tafsîr el Baghawî* (4/165).
188 *Rûḥ el ma'ânî* (25/148).
189 Rapporté par Muslim (n° 26), selon 'Uthmân ﷺ
190 *Sheïkh* el 'Uthaïmîn dit à ce sujet : « en sachant parfaitement : *tout en la prononçant. Nous devons comprendre ce* ḥadith *à la lumière des textes précédents. La prononciation est donc indispensable, car la connaissance ne suffit pas en elle-même ; il incombe d'ajouter à cela, les paroles et les actes.* » *E-ta'liq 'alâ ṣaḥîḥ Muslim* (p. 169).
191 *El mufhim* (1/206).
192 Voir : *taïsîr e-Laṭîf el Mannân* (p. 199).
193 *Majmû' el fatâwâ* d'ibn Taïmiya (7/281).
194 *E-durar e-saniya* (2/259).
195 *Ma'ârij el qabûl* (1/308).
196 *Mas-ala fî e-tawḥîd* (p. 77-78).
197 *Les appartements* ; 15

remet littéralement en question l'adhésion à l'Islam. La croyance sincère repose sur une conviction profonde qui fait défaut aux sceptiques et aux incrédules que dénonce le Coran : ﴿***et dont les cœurs tiraillés par le doute les plongent dans l'incertitude***﴾.[198]

Le doute souille littéralement la foi quand bien même on crierait sans cesse et à qui veut l'entendre qu'on y adhère pleinement.

Plusieurs *ḥadîth* donnent également leur aval à cette condition, notamment : « *J'atteste qu'il n'y a d'autre dieu* [digne d'être adoré] *en dehors d'Allah et que je suis Son Messager ; quiconque rencontre Son Seigneur en ayant prononcé ces paroles sans n'être pris par le moindre doute, entrera au Paradis.* »[199]

« *Quiconque tu rencontreras derrière ce mur qui atteste avec la plus profonde conviction qu'il n'y a d'autre dieu* [digne d'être adoré] *en dehors d'Allah, entrera au Paradis.* »[200]

Ces deux textes disent exactement la même chose, car ne pas avoir de doute revient à avoir la certitude, et vice-versa.

Ḥâfiẓh el Ḥakamî : « *L'entrée au Paradis est conditionnée à une prononciation empreinte de la plus grande certitude, et loin de toute suspicion ; selon la règle : tout élément conditionné est tributaire de sa condition.* »[201]

[...]

Condition n° 3 : l'exclusivité du culte, antonyme de l'association

L'exclusivité du culte est à la base de toutes les autres conditions. C'est la plus importante, elle les résume toutes. Il n'est pas question ici de l'*ikhlâṣ* dans le sens courant du terme qui tourne autour de l'adoration exclusive, ce que dénote explicitement la parole de l'unicité grâce à une analogie explicite totale (*muṭâbaqa*).[202] Non, il s'agit ici de spécifiquement la prononcer en quête du Visage d'Allah et de rien d'autre. Il va de soi qu'on fait montre ainsi d'un attachement total au culte du Dieu Tout-Puissant.

198 *Le repentir* ; 45
199 Rapporté par Muslim (n° 27), selon Abû Huraïra ﷺ.
200 Rapporté par Muslim (n° 31), selon Abû Huraïra ﷺ
201 *Ma'ârij el qabûl* (1/309).
202 Voir : *qurrat 'uyûn el muwaḥḥidîn* (p. 15).

Le Prophète ﷺ a dit : « *L'homme le plus en droit à mon intercession est celui qui atteste sincèrement* – ou : *du fond du cœur – qu'il n'y a d'autre dieu* [digne d'être adoré] *en dehors d'Allah.* »[203]

« *Allah a interdit à l'Enfer quiconque vient le Jour de la résurrection avec l'attestation qu'il n'y a d'autre dieu* [digne d'être adoré] *en dehors d'Allah, en voulant, à travers cela, Son Visage.* »[204]

Selon une version : « *Allah a interdit à l'Enfer celui qui dit* lâ ilâh illâ Allah *en voulant à travers cela, Son Visage.* »[205]

Condition n° 4 : la sincérité, antonyme du mensonge

Il incombe de la prononcer avec franchise et en adéquation avec ses sentiments.

'Abd e-Rahmân ibn Hasan : « *4°) La sincérité, antonyme de l'hypocrisie. Les hypocrites y adhèrent du bout des lèvres, mais dissimulent leur vraie pensée. Ils sont donc de mauvaise foi, en se cachant derrière une fausse apparence.* »[206]

Septièmement, la sincérité antonyme

Du mensonge à l'origine de toute perversion[207]

Voici le texte qui va dans ce sens : « *Allah a interdit à l'Enfer quiconque atteste du fond du cœur qu'il n'y a d'autre dieu* [digne d'être adoré] *en dehors d'Allah et que Mohammed est Son Messager.* »[208]

Hâfizh el Hakamî : « *La condition pour être sauvé de l'Enfer est de prononcer cette parole avec sincérité, sinon elle n'a aucune valeur.* »[209]

Plusieurs Versets dévoilent les agissements fourbes des hypocrites, notamment : ﴿***D'autres gens disent qu'ils croient en Allah et au Jour dernier, alors que c'est faux***[210] ; ﴿***Les hypocrites viennent te voir pour témoigner que tu es le Messager d'Allah, alors qu'Allah sait très***

203 Rapporté par el Bukhârî (n° 9).
204 Rapporté par el Bukhârî (n° 128), selon Anas ﷺ.
205 Rapporté par Muslim (n° 33), selon 'Utbân ibn Mâlik ﷺ
206 *E-durar e-saniya* (2/359).
207 Voir les *diwans* d'ibn Suhmân (3/177).
208 Rapporté par el Bukhârî (n° 128), selon Anas ﷺ
209 *Ma'ârij el qabûl* (1/311).
210 *La vache* ; 8

bien que tu es Son Messager, mais Il témoigne également que les hypocrites sont des menteurs ﴾[211] ; ﴿***ils disent avec leurs langues ce qu'ils ne croient pas au fond du cœur***﴾.[212]

On peut toujours se demander quelle est la différence entre la sincérité et l'exclusivité du culte, et entre la sincérité et la certitude.

En réponse, nous disons qu'effectivement la sincérité et l'exclusivité du culte sont des notions qui sont proches, et intimement liées, sauf que l'exclusivité du culte s'inscrit en porte à faux avec l'association, et que la sincérité s'oppose au mensonge.

Sheïkh 'Abd e-Rahmân ibn Hasan met en lumière ce lien : « *La sincérité et l'exclusivité du culte sont indissociables, l'un ne va pas sans l'autre. Quand on ne voue pas son culte exclusivement à Allah, on est un vulgaire païen, et quand on manque de sincérité, on est un hypocrite…*

On ne peut prononcer l'attestation sans faire preuve de bonne foi, sinon elle n'a aucune valeur, car on ne pense pas ce qu'on dit, à l'instar des hypocrites qui sont champions pour dire le contraire des pensées qu'ils ruminent au fond d'eux. L'attestation n'est pas non plus acceptée venant d'un païen, étant donné que l'association s'oppose littéralement à l'exclusivité du culte. »[213]

Passons au lien entre la sincérité et la certitude ; l'un est la conséquence de l'autre, car on exprime franchement et sans artifice ce dont on a la certitude.

Si la sincérité s'oppose au mensonge, la certitude va à l'encontre du doute et de la remise en question, et nous savons que le mensonge et la suspicion sont les caractéristiques des hypocrites, qu'Allah nous préserve !

Condition n° 5 : l'amour, antonyme du manque de sentiments

Il incombe de la prononcer le cœur imprégné d'amour et de ses enseignements qui produisent une haine viscérale envers le *shirk*.[214]

Hâfizh el Hakamî : « *Il s'agit d'aimer cette parole avec tout ce qui va avec, et d'aimer ses partisans qui observent ses conditions à la lettre ; ceux-là mêmes qui éprouvent*

211 *Les hypocrites* ; 1
212 *La grande conquête* ; 11
213 *Qurrat 'uyûn el muwahhidîn* (p. 14-15).
214 Voir : *majmû' fatâwâ wa maqâlât mutanawwi'a* (3/49).

une grande aversion contre tout ce qui va à son encontre. »[215]

[...]

Cet amour intense tire, bien sûr, son origine des sentiments que l'on éprouve vis-à-vis d'Allah et vis-à-vis de Son Messager ﷺ ; l'amour d'Allah est l'essence et l'âme du *tawḥîd* ;[216] elle en est le pilier central de l'Islam sans lequel tout s'écroulerait.

Ibn el Qaïyim : « *L'amour est le premier lien sans lequel il est impossible de prétendre à la foi. Sans lui, il n'y a ni bonheur ni espoir d'être sauvé de la damnation éternelle... Il incombe de mettre cela en pratique avec science, de manière à le traduire en acte dans la vie de tous les jours, sinon, l'attestation de foi n'aurait aucun effet ; l'amour est donc son moteur et sa raison d'être, en plus de représenter sa véritable signification.* »[217]

Plusieurs textes alimentent ce principe, dont : ﴿***Certains gens prennent en dehors d'Allah des égaux qu'ils aiment à l'égal d'Allah, mais les croyants aiment Allah davantage***﴾.[218]

Il y a également le *ḥadîth* : « *Nul ne peut prétendre réellement à la foi tant que je ne sois pas plus aimé à ses yeux que son propre père, son fils, et tout le reste des hommes.* »[219]

L'amour d'Allah et de Son Messager nécessite d'aimer entièrement la religion musulmane. [...].

Les alliances découleront de cet amour, et donc l'amour des croyants. Et à l'inverse, l'inimitié et le désaveu des mécréants. [...]. Un verset corrobore ce sens :

﴿***Vous avez en les personnes d'Ibrahim et de ceux qui étaient avec lui un bon exemple ; lorsqu'ils dirent à leur peuple : nous vous désavouons vous et les divinités que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions et, désormais, la haine et l'animosité se sont installées entre nous, jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, le Dieu***

215 *Ma'ârij el qabûl* (1/312).
216 *Madârij e-sâlikîn* (3/27).
217 *Tarîq el hijrataïn* (p. 577).
218 *La vache* ; 165
219 Rapporté par el Bukhârî (n° 15), selon Anas ﷺ.

unique».[220]

Condition n° 6 : l'acceptation, antonyme du refus

L'attestation réclame d'accepter, d'adhérer et d'agréer au principe d'*ikhlâṣ* qu'elle sous-tend.[221] Toutes les notions développées précédemment autour de la parole de l'unicité ne sont valables uniquement dans la mesure où on l'accepte et où on y adhère au niveau de la croyance et des actes.

Quand on prononce la *shahâda*, on s'engage, aussi fortement qu'un pacte d'allégeance, à se plier à toutes ses exigences.[222] Beaucoup de gens sont convaincus de la véracité du message de l'Islam, mais ne franchissent pas le pas pour x raisons (orgueil, peur, intérêt matériel, etc.), à l'image d'Abû Ṯâlib, de nombreux Juifs, et d'orientalistes contemporains. Même étant convaincus de la véracité du message de l'Islam, cela ne joue malheureusement pas en leur faveur, tant qu'ils ne s'imposent de mettre en pratique les règles de l'islam. Et quand bien même, ils prononceraient l'attestation de foi parce qu'elle exercerait par exemple sur eux un certain attrait, et non pour annoncer publiquement leur adhésion à l'islam qu'ils acceptent comme religion, cela ne leur serait d'aucune utilité.

S'imposer de mettre en pratique les règles de l'islam est donc une condition *sine qua non* à la validité de l'attestation de foi.[223]

Ibn el Qaïyim : « *Le prêtre chrétien reconnut la prophétie de Mohammed ﷺ, mais, il ne devint pas pour autant musulman, car il ne s'engagea pas à suivre ses commandements. Le fait qu'il resta fidèle à sa confession, après cet aveu, ne fit pas de lui un apostat…*

Nous avons un cas similaire en la personne d'Abû Ṯâlib qui ne douta jamais des paroles de son neveu ; il avait pleine conscience qu'il prêchait la meilleure des religions ; ce constat ne fit jamais de lui un membre à part entière de la religion musulmane. Maintes annales authentiques montrent que de nombreux Juifs, chrétiens et païens savaient qu'ils n'avaient pas affaire à un imposteur. Si l'on sait que ce simple constat resta sans effet, nous nous rendons compte que l'Islam va au-delà de la simple connaissance, ou de la connaissance et de l'approbation, mais il est la somme de la connaissance, de l'approbation, de la soumission, et de l'adhésion à ses commandements au niveau de la croyance et des

220 *La femme éprouvée* ; 4 ; Voir : *taïsîr el 'Azîz el Hamîd* (2/962).
221 *Majmû' fatâwâ ibn Bâz* (1/232).
222 *Voir : raf' el ishtibâ* (p. 36-40).
223 *Voir : raf' el ishtibâ* (p. 41).

actes. »[224]

L'acceptation n'est pas exigée juste pour marquer son appartenance à l'Islam, mais il incombe d'y souscrire jusqu'à la mort, sans jamais y renoncer.[225] Le nouvel adepte accepte tous les éléments du Coran et de la *sunna* qui touchent tant aux enseignements qu'aux lois. Il donne foi aux enseignements ; s'il renie ne serait-ce qu'une seule lettre des textes scripturaires, il remet littéralement en cause son acceptation, et par voie de conséquence, son attestation de foi.

En parallèle, il se soumet aux lois dans le sens où il a la ferme conviction qu'elles lui sont adressées et qu'en aucun cas, il a droit de s'en affranchir[226] ; s'il renie la moindre loi, s'il pense ne pas être concerné par certaines d'entre elles, ou qu'il a le droit plus ou moins de s'en affranchir, il remet littéralement en cause son acceptation, et par voie de conséquence, son attestation de foi.

Condition n° 7 : la soumission, antonyme de la non-soumission

Il s'agit de se soumettre pleinement à toutes les notions véhiculées par l'attestation de foi ; soit à adorer exclusivement le Dieu Vivant, à adhérer à Sa Législation en y donnant foi et en étant convaincu qu'elle incarne la vérité. Rien ne sert de la prononcer si on déroge à l'adoration unique du Seigneur et à l'adhésion à Sa Législation, à la manière d'Iblîs notamment qui s'enfla d'orgueil et qui s'érigea en rebelle.[227]

'Abd Ar-Rahmân ibn Hasan : « *6°) La soumission, antonyme de la non-soumission. On peut certes la prononcer en toute connaissance de cause, mais sans se soumettre à ses exigences et ses implications telles que l'amour et la haine en Dieu et la mise en pratique des lois religieuses.* »[228]

On a beau remplir les premières conditions d'acceptation de la *shahâda*, on ne devient pas pour autant croyant, car il manque une dernière épreuve : mettre son engagement en pratique en vouant le culte exclusif au Très-Haut. Plusieurs obstacles s'interposent entre l'individu et la réalisation de cet objectif, notamment l'orgueil, les passions, etc.[229]

224 *Zâd el ma'âd* (3/638-639).
225 *Voir : raf' el ishtibâ* (p. 36).
226 *Mas-ala fi e-tawhîd* (p. 80).
227 *Majmû' fatâwâ ibn Bâz* (1/232).
228 *E-durar e-saniya* (2/360).
229 *Qurrat 'uyûn el muwahhidîn* (p. 17).

Allah ﷻ révèle : ﴿***Quand on soumet son visage à Allah tout en s'appliquant à faire le bien, on s'accroche à un lien solide, car c'est vers Lui que revient toute chose***﴾.[230]

Nous avons vu précédemment que l'attestation de foi incarnait ce lien solide.

Hâfizh el Hakamî : « *Soumettre son visage à Allah consiste à Lui obéir à travers les bonnes œuvres qui traduisent son monothéisme. Sans Lui soumettre son visage ni faire de bonnes œuvres, on est loin d'attraper le lien solide de l'Islam.* »[231]

Il y a donc deux éléments néfastes qui font obstacle à cette fameuse soumission :

1- Commettre l'association qui s'oppose littéralement à la parole de l'unicité ;

2- S'abstenir de se soumettre au moindre commandement, et à la moindre action que ce soit au niveau du cœur ou au niveau des membres. Délaisser la religion revient à s'en détourner complètement (c'est le fameux *tawallî*, synonyme de non-soumission ou de se détourner).

Cela saute aux yeux, car sans fournir aucun acte, comment prétendre au *tawhîd*. Il n'y a pas d'adoration sans acte ?

Se détourner des implications de l'attestation de foi et refuser de s'y soumettre, c'est ce qui est relaté dans ce verset. Allah ﷻ révèle : ﴿***Ils disent bien qu'ils croient et qu'ils font obéissance à Allah et au Messager, mais, malgré cela, une partie d'entre eux se détournent littéralement ; ces gens-là ne sont pas croyants***﴾.[232]

Ibn Taïmiya établit : « *Le* tawallî *consiste à se détourner de l'obéissance… Le Coran établit l'absence de foi chez ceux qui se détournent des actes, quand bien même, ils fourniraient la parole.* »[233]

Ailleurs, il signe : « *La véritable religion réside dans l'obéissance et la soumission ; et cela n'est pas possible sans fournir les actes, en se contentant de la parole. Sans aucun*

230 *Luqmân* ; 22
231 *Ma'ârij el qabûl* (1/310).
232 *La lumière* ; 47
233 *Majmû' el fatâwâ* (7/142).

acte d'adoration, on n'a pas de religion, et sans religion, on est un vulgaire impie. »[234]

Allah ﷻ révèle, en effet : ﴿***Si nous avons envoyé un Messager, c'est uniquement pour qu'on lui obéisse par la Volonté d'Allah***﴾.[235] La religion repose forcément sur l'obéissance, les actes, et la soumission.

Ainsi, se soumettre à la religion par les actes dans l'absolu est une condition de l'attestation de foi, bien qu'il arrive, dans les faits, de négliger plus ou moins les actes, mais nous parlons ici du cas où on ne ferait aucun acte.

Sheïkh el Islâm souligne : « *Il devient clair que la religion repose forcément sur la parole et les actes ; il est impossible de donner foi en Allah et à Son Messager avec le cœur, ou avec le cœur et la langue sans fournir la moindre obligation apparente (prière, aumône, jeûne, etc.)… On ne peut donc prétendre à la foi sans fournir la moindre obligation issue de la Législation mohammadienne.* »[236]

Si cela est clair, nous pouvons désormais pénétrer la nuance entre deux conditions : l'acceptation et la soumission. L'acceptation se situe en amont, et la soumission en est le fruit. L'acceptation s'intéresse à l'adhésion intérieure au monothéisme en s'engageant à accueillir toutes ses lois à cœur ouvert (le néophyte a pleine conscience que ces lois s'adressent à lui), sans n'émettre la moindre réticence ou objection.

Le second élément se situe à une autre étape. Il s'agit désormais, dans l'absolu, d'extérioriser en acte cette adhésion, *wa Allah a'lam* ![237]

•••

234 *Sharḥ el 'umda* (2/86).
235 *Les femmes* ; 64
236 *El îmân el awsat* (p. 577).
237 Nous ne contestons nullement qu'en réalité ses deux notions soient très proches, d'où l'amalgame qu'elles ont pu faire naitre chez quelques-uns. En outre, certains savants utilisent l'un des deux termes pour désigner l'autre, voire les deux en même temps, ce qui augmente la difficulté. Nous espérons que l'explication précédente la dissipera.

Chapitre V : les principaux éléments que *lâ ilâh illâ Allah* affirme et infirme

Nous avons vu que l'attestation de foi était constituée d'une affirmation et d'une négation. Nous avons vu également que celle-ci désignait l'Islam dans son ensemble (crédo, lois, mœurs, affaires civiles), grâce à une analogie explicite totale/partielle. Elle ne laisse aucune place à l'idolâtrie, et met tous les moyens en œuvre pour prévenir contre celle-ci, notamment en remédiant aux péchés, petits et grands.

L'*Imâm* Mohammed ibn 'Abd el Wahhâb dresse en détail les principaux éléments que l'attestation affirme ou infirme. Nous reproduisons ici le passage en question en entier, vu son importance. Celui-ci nous permettra de pénétrer davantage les sagesses qui se cachent derrière la parole de l'unicité :

« *Sache, qu'Allah te fasse miséricorde, que* lâ ilâh illâ Allah *est composé d'une négation et d'une affirmation ; celle-ci affirme quatre éléments et en infirme quatre autres.*

La négation porte sur les fausses divinités, les ṭâghût, *les égaux et les faux seigneurs.*

La divinité est toute entité vers laquelle on s'oriente et à qui on attribue le pouvoir de faire le bien et le mal.

Le ṭâghût *est toute entité soit qui accepte de recevoir le culte soit qui le réclame.*

Les égaux sont tous ce qui éloigne de la religion musulmane (famille, maison, tribu, argent, etc.) : ﴿***Certains gens prennent en dehors d'Allah des égaux qu'ils aiment à l'égal d'Allah, mais les croyants aiment Allah davantage***﴾.[238]

Les faux seigneurs sont ceux que l'on suit dans le mauvais chemin : ﴿***Ils ont pris leurs moines et leurs prêtres pour des seigneurs à la place d'Allah***﴾.[239]

L'affirmation porte sur quatre éléments :

1- *L'objet du culte ; dans le sens où Allah est le seul centre d'intérêt.*

2- *La vénération et l'amour :* ﴿***mais les croyants aiment Allah davantage***﴾.[240]

238 *La vache* ; 165
239 *Le repentir* : 31
240 *La vache* ; 165

3- *La peur et l'espoir :* ***﴿Si Allah t'inflige un malheur, nul autre que Lui ne pourra t'en délivrer, et s'Il veut te combler, alors rien ne Lui est impossible﴾***.[241]

4- *Le désaveu de l'association et de ses adeptes comme le fit le prophète Abraham qui brisa les idoles et se désavoua des idolâtres :* ***﴿Vous avez en les personnes d'Ibrahim et de ceux qui étaient avec lui un bon exemple ; lorsqu'ils dirent à leur peuple : nous vous désavouons vous et les divinités que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions et, désormais, la haine et l'animosité se sont installées entre nous, jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, le Dieu unique﴾***.[242] *Voici tous les éléments que l'attestation de foi affirme et infirme.* »[243]

Le dernier Verset cité fait passer le désaveu des païens avant celui des idoles, et la suite du passage offre la manière dont cela se concrétise dans les faits : ***﴿Nous vous renions et, désormais, la haine et l'animosité se sont installées entre nous, jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, le Dieu unique﴾***.[244]

La *sourate* en question débute en ces termes : ***﴿Ô croyants ! Ne prenez pas pour alliés Mes ennemis et les vôtres en leur témoignant de l'affection, alors qu'ils renient la vérité qui vous est venue﴾***.[245]

C'est une obligation incombant aux croyants : abhorrer pour Allah le polythéisme et ses adeptes et s'en désavouer, mais cela n'empêche pas d'avoir des relations de diverses natures avec eux. En fonction des cas :

- **Ceux qui sont en guerre contre les musulmans :** il n'y a pas d'autre choix que les combattre, sauf si le responsable de l'autorité musulmane juge bon de faire la paix, en fonction de la situation et des rapports de force.

- **Ceux qui sont en paix avec les musulmans :** il n'y a pas de mal à entretenir des rapports convenables avec eux : ***﴿Allah ne***

241 *La vache* ; 165
242 *La femme éprouvée* ; 4
243 *E-durar e-saniya* (3/122) ; la quatrième point (*Le désaveu de l'association…*) n'apparait pas dans cette édition, mais on le retrouve dans un autre ouvrage de l'auteur [Voir : *muallafât el Imâm* part. V, n° 19 – (124)].
244 *La femme éprouvée* ; 4
245 *La femme éprouvée* ; 1

vous interdit pas, envers ceux qui ne vous ont pas combattu pour votre religion et qui ne vous ont pas sorti de vos maisons, d'être bons avec eux, et justes envers eux ; certes, Allah aime les justes﴾.[246]

•••

Chapitre VI : les annulatifs de la *shahâda*

Selon les préceptes de la Législation islamique, on devient musulman en se ralliant à l'attestation de foi, et en renonçant à tout ce qui la remet en question. À l'unanimité des savants, les annulations de l'Islam vouent à l'apostasie,[247] – qu'Allah nous préserve – l'individu qui perd le bénéfice de ses bonnes actions. Et dans tous les cas, toutes ses bonnes actions ne lui sont d'aucune utilité, sauf s'il se repent. Allah ﷻ révèle : ﴿ ***Voilà ceux dont Allah a scellé le cœur, l'ouïe et la vue, si bien qu'ils vivent dans l'insouciance***﴾.[248] Seule la contrainte joue en sa faveur.

Sheïkh 'Abd Allah Abâ Bṭîn – qu'Allah ait son âme – établit : « *L'apostat est le musulman qui renie sa religion par l'un des éléments suivants : la parole, les actes, la croyance, ou par le doute. Avant cela, il prononçait l'attestation de foi, faisait la prière, le jeûne, etc. avant de commettre l'un des annulatifs que les légistes ont recensés. Le cas échéant, ses bonnes actions n'intercèdent nullement en sa faveur. Il a beau prononcer l'attestation de foi, prier, et jeûner, il n'en demeure pas moins un vulgaire apostat, comme le stipulent clairement le Coran, la* sunna, *et le consensus.* »[249]

Ces éléments qui font sortir de la religion sont connus dans les milieux savants sous le nom de *nawâqiḍ* (annulatifs). On peut les définir d'après le critère suivant : tout élément qu'une preuve légale fait relever de l'association ou de la mécréance majeure. Il se matérialise par une parole, un acte, une croyance, ou un doute.[250] Cet ensemble renferme un grand nombre

246 *La femme éprouvée* ; 8
247 *E-durar e-saniya* (10/137-138).
248 *Les abeilles* ; 106
249 *Majmû' e-rasâil wa el masâil e-najdiya* (1/659).
250 *Idem.*

d'exemples,[251] que les savants ont répertorié dans leurs ouvrages. Les plus connus s'élèvent à dix, et furent inventoriés par l'*Imâm* Mohammed ibn 'Abd el Wahhâb. Nous les reproduisons ici :

1- L'association à Allah ﷻ dans l'adoration (ex. l'immolation pour autre qu'Allah) ;

2- Utiliser entre Allah et les créatures des intermédiaires en leur vouant des invocations, des demandes, et en reposant ses espoirs en eux ;

3- Ne pas considérer les païens comme des non-musulmans, ou ne serait-ce que douter sur leur mécréance, ou pire, d'accréditer leur doctrine ;

4- Croire qu'une voie quelconque ou qu'une loi peut être meilleure que celle du Prophète ﷺ ;

5- Détester le moindre enseignement que le Messager ﷺ nous a transmis ;

6- Se moquer d'une chose de la religion du Messager, de la récompense ou du châtiment d'Allah ;

7- La sorcellerie ;

8- Soutenir (*muzhâhara*) et aider (*mu'âwana*) les païens contre les musulmans ;

9- Croire qu'il est permis à certains individus de s'affranchir de la Loi de Mohammed ﷺ ;

10- Se détourner de la religion d'Allah ﷻ sans l'étudier ni la mettre en pratique.

L'association reste l'annulatif le plus répandu. Il s'agit de consacrer une forme d'adoration (invocation, immolation, prosternation, confiance totale, etc.) à une créature. La situation d'un grand nombre d'adeptes affiliés à l'Islam fend le cœur du croyant, alors que ces derniers pensent bien faire. Les lignes suivantes se chargent de dépeindre les dangers de ce péché ignoble, en espérant que cela réveillera certains esprits.

251 Certains savants font monter le nombre d'annulatifs à quatre cents ; voir *e-durar e-saniya* (2/360).

Il est connu de façon élémentaire par tous les musulmans que le *shirk* est le pire des maux : ﴿***Celui qui associe des idoles à Allah est comme quelqu'un qui, tombé du ciel, est soit en proie aux rapaces, soit poussé par le vent vers de périlleux abîmes***﴾.[252] Deux raisons expliquent sa gravité :

1- Il représente le plus grand péché dans l'absolu ;

2- La punition qui en découle est la pire qui soit.

Il représente le plus grand péché sous trois angles :

A- Le polythéiste offense le Créateur en Le lésant dans Son droit exclusif à recevoir l'adoration, et en Le mettant sur le même pied d'égalité qu'une vulgaire créature : ﴿***malgré cela, les mécréants attribuent des égaux à Leur Seigneur***﴾.[253]

B- Il s'inscrit à contre-courant avec la raison de sa présence sur terre, et qui réclame d'unifier Dieu dans l'adoration : ﴿***Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent***﴾.[254]

C- Cela implique d'attribuer à des créatures des caractéristiques propres au Créateur. Le comble de l'injustice, de l'irrationalité, et de l'indécence est d'assimiler le Riche par excellence au faible par excellence : ﴿***L'Association est une grande injustice***[255] ; ﴿***quiconque associe quoi que ce soit à Allah aura commis un péché immense***﴾[256] ; ﴿***quiconque associe quoi que ce soit à Allah aura sombré dans un égarement manifeste***﴾.[257]

Un jour, le Prophète ﷺ fut interrogé en ces termes : « *Quel est le pire des péchés pour Allah ?*

- *Que tu attribues un égal à Dieu qui t'a créé !* »[258]

La punition qui en découle est la pire qui soit sous trois angles :

252 *Le pèlerinage* ; 31
253 *Le bétail* ; 1
254 *Les vents qui éparpillent* ; 56
255 *Luqmân* ; 13
256 *Les femmes* ; 48
257 *Les femmes* ; 116
258 Rapporté par el Bukhârî (n° 4477), et Muslim (n° 86), selon ibn Mas'ûd ﷺ.

A- C'est un péché impardonnable : ﴿***Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit, mais il pardonne les péchés moindres à qui Il veut***﴾[259] ; à condition, bien sûr, de ne pas s'en repentir, car dans ce cas Allah le lui pardonnerait : ﴿***Avertis les infidèles que s'ils cessent leur crime, toutes leurs fautes passées leur seront pardonnées.***[260]

B- Il entraine le malheur éternel ; selon l'un des fondements élémentaires de la religion, les païens éternisent en Enfer : ﴿***Allah interdit le Paradis à quiconque Lui associe quoi que ce soit ; sa demeure sera l'Enfer où les injustes n'auront aucun secoureur***﴾.[261] Dans ce registre, nous avons deux *hadîth* : « *Quand on vient à mourir en attribuant un égal à Dieu, on ira droit en Enfer.* »[262] ; « *Quiconque rencontre Son Seigneur sans ne rien Lui associer entrera au Paradis, et quiconque Le rencontre en Lui ayant associé quoi que ce soit ira droit en Enfer.* »[263]

C- Il annule toutes les bonnes actions quand on meurt en l'ayant à son passif : ﴿***Ceux qui reviennent sur leur religion, et qui meurent à l'état de mécréance, ils verront leurs œuvres s'annuler sur terre et dans l'au-delà ; ceux-là seront les damnés de l'Enfer où ils demeureront éternellement***﴾[264] ; ﴿***Nous avons révélé à toi et à ceux qui t'ont précédé : si tu associes quoi que ce soit à Allah, ton œuvre sera annulée et tu compteras parmi les perdants***﴾[265] ; ﴿***s'ils avaient associé quoi que ce soit à Allah, leurs œuvres auraient été annulées***﴾[266] ; ﴿***Nous avons considéré les œuvres qu'ils ont avancées et les avons rendues vaines, comme éparpillées par le vent***﴾.[267]

Un péché aussi gravissime mérite qu'on y prête attention et qu'on s'en méfie encore plus que la peste, sur les traces du Patriarche ﷺ, l'auteur de

259 *Les femmes* ; 116
260 *Le butin* ; 38
261 *Le repas céleste* ; 72
262 Rapporté par el Bukhârî (n° 4497), et Muslim (n° 92), selon ibn Mas'ûd ﷺ.
263 Rapporté par Muslim (n° 92), selon Jâbir ﷺ.
264 *La vache* ; 217
265 *Les groupes* ; 65
266 *Le bétail* ; 88
267 *El furqân* ; 23

l'invocation : ﴿***Épargne-nous, mes enfants et moi d'adorer les idoles***﴾.[268] L'Ami d'Allah et le chef de file des adorateurs fidèles à Dieu (*ḥanîf*) craint pour sa propre personne, alors que devrions-nous dire ?

Ibrâhîm e-Taïmî – qu'Allah ait son âme – l'avait bien compris le jour où il s'exclama : « *Qui est l'abri de cette épreuve si l'on sait qu'Ibrâhîm l'Ami d'Allah lui-même en avait peur ?* »[269] Sufiân e-Thawrî reprendra exactement le même discours : « *Qui est l'abri de cette épreuve si l'on sait que l'Ami du Très-Miséricordieux lui-même en avait peur le jour où il implora :* ﴿***Épargne-nous, mes enfants et moi d'adorer les idoles***﴾[270] *?* »[271] Qu'Allah nous vienne en aide ![272]

•••

Chapitre VII : réfutations aux mauvaises interprétations de la *shahâda*

Il est à déplorer que nombre de musulmans aient une compréhension fausse de la parole extraordinaire de l'Unicité, ce qui n'est pas sans conséquence sur la justesse de leur crédo. L'erreur dans ce domaine peut prendre des proportions énormes allant jusqu'à remettre littéralement en question l'adhésion à l'Islam, à l'image de l'association. Bien que certains prononcent cette attestation de foi avec leurs langues, ils commettent des actes de polythéisme pourtant interdits par cette même attestation. Ils rejettent par leurs cœurs la sincérité du culte que cette attestation exige.

Gloire à Allah ! Comment ces gens peuvent-ils ignorer le sens de cette attestation si l'on sait que les prophètes ont mené leur mission à bien ? Cela ne peut échapper à quiconque doté d'un minimum de capacité de compréhension.[273]

Pour se convaincre de l'ignominie du paganisme ambiant, il suffit de faire un tour du côté des mausolées où le culte des morts fait rage, et où les

268 *Ibrahim* ; 35
269 Rapporté par *e-Ṭabarî* dans son *tafsîr* (13/228).
270 *Ibrahim* ; 35
271 Rapporté par ibn 'Abd el Barr dans e-tamhîd (18/149).
272 Pour plus d'explications, Voir : *taïsîr el 'Azîz el Ḥamîd* (1/283-295).
273 *E-durar e-saniya* (2/216).

pires coutumes païennes sont en vogue. Leurs adeptes crient haut et fort chaque lettre de l'attestation de foi, mais leurs actes les font mentir et jettent le discrédit sur leurs intentions.

Malheureusement, l'un des pires facteurs – et Dieu sait qu'il y en a – à l'origine de la propagation du polythéisme dans les rangs des musulmans est justement la mauvaise définition de *lâ ilâh illâ Allah* qui s'est imprégnée dans leur esprit. Une meilleure compréhension et une sincère adhésion à ce que cela implique auraient pu dans une large mesure les épargner de se fourvoyer par ces actes, qu'Allah nous vienne en aide !

Les lignes qui suivent donnent trois exemples des inexactitudes les plus répandues dans ce domaine. Toutes tournent autour de la définition boiteuse d'*el ilâh*, en confinant ainsi l'attestation de foi dans l'Unicité de la seigneurie, pour exclure le domaine de la divinité. La plupart des adeptes du *kalâm* sont tombés la tête en avant dans ce piège.[274]

La définition n° 1 : nul n'a le pouvoir de création en dehors d'Allah. Pour ses tenants, *el ilâh* identifie l'Être ayant ce pouvoir.

« *Les savants de notre école,* nous dit 'Abd el Qâhir el Baghdâdî, *n'ont pas une position uniforme sur la définition d'*el ilâh *; pour les uns, à l'image d'Abû el Ḥasan el Ash'arî, il serait dérivé d'*el ulûhiya *qui est le pouvoir de créer des essences.* »[275]

E-Shihristânî relate les fameux propos d'el Ash'arî disant : « *La plus grande particularité d'*el ilâh *est le pouvoir de création, domaine dans lequel rien ni personne ne l'associe ; prétendre le contraire revient à reconnaitre, au minimum, deux dieux.* »[276]

El Baïhaqî sombre dans la même approximation, comme le révèle la citation suivante : « *Allah se distingue par la divinité au pouvoir de créer des essences ; Dieu se prévaut lui-même de cette particularité.* »[277]

Cette définition approximative ouvre la porte aux adorateurs des tombes qui légitiment leur paganisme sous prétexte qu'ils n'attribuent nullement aux saints (*walis*) la faculté de créer. À leurs yeux, ils n'ont aucun lien avec

274 Nous insistons sur « la plupart », car, comme nous l'avons vu, certains auteurs du *kalâm* rejoignent le crédo orthodoxe sur la chose. Il ne reste plus aux modernes qu'à imiter leurs références sur les points où elles s'accordent avec la vérité.
275 Voir : *uṣûl e-dîn* d'el Baghdâdî (p. 123).
276 Voir : *nihâya el aqdâm* (p. 56).
277 *El i'tiqâd* (p. 20).

l'idolâtrie, bien qu'ils s'inscrivent pourtant en faux avec l'un des fondements élémentaires de la religion musulmane.

La définition n° 2 : nul en dehors d'Allah ne peut se dispenser de tout et être indispensable à tout. Selon cette conception, *el ilâh* ne dépend pas de la création, qui, elle, ne peut se passer de Lui.

On trouve dans *umm el barâhîn* qui est le *matan* (texte pédagogique) d'*e-sunûsîya* : « *La divinité revient au* ilâh *qui est à la fois indispensable autant qu'il peut se dispenser de tout, d'où la définition de* lâ ilâh illâ Allah *qui en découle : nul en dehors d'Allah* ﷻ *n'est à la fois autonome et nécessaire à l'existence de toute la création.* »[278]

Notons que *Sunûsî*, qui fait le commentaire de son propre *matan*, n'était pas loin de la vérité, juste quelques pages avant la citation précédente où il donne la bonne définition d'*el ilâh* : la divinité digne d'être adorée. Il en déduit la définition suivante de *lâ ilâh illâ Allah* : il n'y a d'autre divinité existante (ou dans l'existence) digne d'adoration en dehors de l'Être inégalé (*el Fard*)[279] et Créateur de l'Univers.[280] Malheureusement, son penchant *ash'arite* revient au galop quand son choix s'arrêta sur la première définition, qui, selon lui, serait à la base de la seconde.

Or, l'élite néo-*ash'arite* s'est évertuée à conjuguer entre ces deux définitions à travers un alliage qui donne : il n'y a d'autre divinité effective digne d'adoration en dehors d'Allah. Ces derniers considèrent que l'explication de *Sunûsî* n'en est que l'implication.[281]

Cette volonté de concilier ses deux approches ne résiste vraisemblablement pas à la critique ; ce qu'ils mettent au compte de l'implication est, en réalité, la norme chez la plupart des adeptes de la secte, au moment où la bonne définition ne jouit d'aucune notoriété. Cela en dit long sur le rapprochement qui s'est produit ces derniers siècles entre le soufisme et l'*ash'arisme* à cause de ce genre de dérives.

Le problème est qu'ils mélangent entre le Seigneur et la divinité, et se servent du premier pour définir le second. Il va sans dire qu'Allah ﷻ est le

278 Voir : *sharḥ e-sunûsîya* (p. 281).
279 À ma connaissance, aucune preuve ne vient corroborer le nom de *Fard* pour désigner le Très-Haut. Pour plus d'explication, voir : *mu'jam el manâhî e-lafẓhiya* (p. 124).
280 Voir : *sharḥ e-sunûsîya* (p. 277).
281 Voir : *ḥâshiya el Baïjûrî 'alâ jawharat e-tawḥîd* (p. 208), et *ḥâshiya e-Dusûqî 'alâ umm el barâhîn* (p. 277).

Dieu véritable à qui rien n'est impossible ; Il détient notamment le pouvoir de création, d'être indispensable autant qu'il peut se dispenser de tout. On ne peut prétendre à la seigneurie et à la divinité exclusive sans n'être doté de ces caractéristiques essentielles. C'est sous cette perception que les traditionalistes abordent la définition du Dieu unique.

Cependant, cela ne suffit pas pour cerner le sens d'*el ilâh* de le confiner au domaine de la seigneurie divine. On ne peut se contenter de donner foi à celle-ci pour prétendre au monothéisme, car cette conviction n'est pas différente de celle en vogue chez les païens de l'ère préislamique qui reconnaissaient qu'Allah est le seul créateur, mais refusaient de se soumettre à l'adoration du Dieu véritable.[282]

Ainsi, les adeptes du *kalâm* se représentent mal la Divinité absolue ; ce qui va se répercuter sur leur définition de l'attestation de foi jugée bancale en regard des éléments que nous venons de fournir. *Sheïkh* Sulaïmân ibn 'Abd Allah mit le doigt sur les symptômes dont souffraient ses contemporains, à la faveur d'un passage qui en apporte le remède : « *Si on nous demande : nous avons assimilé la définition d'*el ilâh *et d'*el ilâhiya*, mais comment répondre à ceux qui la confinent au pouvoir de création, ou à des expressions de ce genre ?*

La réponse se décompose en deux temps :

Primo : *cette définition est une hérésie qui ne puise son origine chez aucun savant ni chez aucune grande référence linguistique ; ceux-là mêmes qui rejoignent notre discours mentionné plus haut et qui la remet littéralement en question.*

Secundo : *en admettant qu'elle soit juste, elle ne fait que reprendre l'implication de ce qu'est le Dieu véritable. Sa divinité réclame, en effet, qu'Il soit Créateur au pouvoir de sortir toute chose du néant, sinon, il n'aurait aucune légitimité et ne serait pas digne de ce nom. On ne devient pas musulman en sachant juste qu'Allah soit capable de créer toute chose. On ne peut prétendre, à juste titre, à l'Islam en se basant simplement sur ce constat. Personne n'ose s'aventurer à dire une chose pareille qui reviendrait à redorer le blason des païens de la Péninsule arabique.* »[283]

Sous un troisième angle, cette définition prend le contre-pied du Livre sacré qui énonce clairement qu'*el ilâh* est synonyme de « divinité ». Nous

282 Voir : *siyâna el insân* (p. 447-448).
283 Voir : *taïsîr el 'Azîz el Hamîd* (1/206).

avons déjà mentionné divers arguments qui l'étayent, notamment : ﴿***Et lorsqu'Ibrâhîm s'écria à Âzar, son père : Prendrais-tu ces vulgaires idoles pour divinité ?***﴾[284] ; Les idoles ne sont désignées sous rien d'autre que le nom de « divinité ».

À propos de ce Verset, Fakhr e-Dîn e-Râzî offre une excellente analyse dont voici la teneur : « *L'exégèse est divisée sur la définition d'*el ilâh, *dont la plus plausible est la divinité, l'objet du culte. Ce Verset la corrobore aisément, étant donné que les idoles ne furent qualifiées de rien d'autre, d'où la sévère réprimande qu'Abraham adressa à son géniteur :* ﴿***Prendrais-tu ces vulgaires idoles pour divinité ?***﴾[285] ; *Ce texte nous apprend en toutes lettres qu'*el ilâh *est synonyme de « divinité » l'être adoré.* »[286]

Sous un quatrième angle – je cite – : « *Si la définition de* lâ ilâh illâ Allah *était conforme à leurs allégations, cela remettrait en question le conflit qui opposait le Messager ﷺ aux païens. Ces derniers se seraient empressés de répondre à ses aspirations si celles-ci avaient réclamé de reconnaitre qu'Allah est le seul ayant le pouvoir de création, ou qu'Il existe ou encore de soumettre leurs litiges à la* sharî'a *dans les domaines du sang, des biens et des droits, sans ne jamais dire un mot sur le culte.*

Néanmoins, les Arabes, qui étaient extrêmement versés dans leur Langue maternelle, avaient pleine conscience qu'en adhérant à l'attestation de foi, ils devaient renoncer aux idoles. Ils éprouvaient de la répulsion pour une parole qui était loin d'être vide de sens, mais qui, au contraire, les fit réagir : ﴿***Veut-il réduire toutes les divinités à une seule ? C'est vraiment là une chose étonnante***﴾[287] ; ﴿***qui, quand on leur disait qu'il n'y avait d'autre divinité en dehors d'Allah, s'enflaient d'orgueil • et rétorquaient : quoi, devrions-nous abandonner nos divinités pour suivre un poète en délire ?***﴾[288]

Ils savaient qu'ils devaient renoncer aux idoles pour rendre un culte exclusif au Seigneur Tout-Puissant. Ils rechignaient à prendre un engagement qui les aurait placés face à leurs contradictions ; chose qui aurait créé en eux un malaise, mais qui, apparemment ne dérange pas outre mesure les adorateurs des tombes. Ces derniers font suivre de leur allégeance au monothéisme les actes d'idolâtrie les plus ignobles sur le

284 *Le bétail* ; 74
285 *Le bétail* ; 74
286 Voir : *tafsîr e-Râzî* (5/34).
287 *Sâd* ; 5
288 *Les rangées d'anges* ; 35-36

pourtour des mausolées. Maudits soient-ils ! Abû Jahl et Abû Lahab connaissaient mieux qu'eux l'attestation de foi. »[289]

La définition n° 3 : celle-ci est très proche des deux précédentes avec, en point commun, l'idée que l'attestation de foi touche à l'unicité de la seigneurie aux dépens de la divinité. Elle est notoirement imputée aux membres du mouvement *tabligh* qui se plaisent inlassablement au cours de leur rencontre à mettre en avant le secret qui se cacherait derrière cette belle parole ; soit d'implanter dans le cœur la vraie certitude sur l'Être suprême en lieu et place des fausses convictions ; certitude tournant autour de l'idée qu'il n'y a d'autre Créateur, Pourvoyeur aux besoins, et Régisseur de l'ordre de toute chose qu'Allah.

Il serait intéressant ici de citer une *fatwa* de *Sheikh* el 'Uthaïmîn à qui on posa une question au sujet de cette dernière interprétation de la parole de l'unicité.

Voici quelle fut sa réponse : « *Cette définition est inexacte. Elle ne fait que mention de l'unicité de la seigneurie ; pourtant, il est notoire qu'elle ne suffit pas pour devenir musulman, sinon, les païens contemporains au Prophète ﷺ en auraient été les premiers bénéficiaires. Ces derniers auraient ainsi immunisé leur sang et leurs biens pour avoir fourni une foi parfaite. Ils reconnaissaient, en effet, sans le moindre scepticisme, que le Très-Haut est le seul Créateur, Pourvoyeur aux besoins, et Régisseur de l'ordre de toute chose, ce qui, pour autant, ne fit pas d'eux des adeptes de la dernière religion révélée. Cette croyance ne fut pas suffisante pour garantir la sécurité de leur sang, de leurs biens, et de leurs terres ni pour épargner leurs femmes et leurs enfants du joug de la captivité.*

Voici la juste définition du tawḥîd : *il n'y a nulle divinité digne d'être adorée en dehors d'Allah, et toute création à qui on confère ce statut n'est rien d'autre qu'une fausse divinité :* ﴿***Cela, car Allah est la Vérité, alors que tous ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui incarnent le faux, et qu'Allah est le Très-Haut et le Très-Grand***﴾.[290] *Les musulmans n'ont jamais interprété autrement cette parole extraordinaire, ni même les païens de la première époque, comme le relate ce passage du Coran :* ﴿***qui, quand on leur disait qu'il n'y avait d'autre divinité en***

289 Voir : *ma'nâ lâ ilâh illâ Allah* (p. 22-24) qui reprend en résumé un passage de *taïsîr el 'Azîz el Ḥamîd* (1/212-214). Dans son fameux *kitâb e-tawḥîd* l'*Imâm* Mohammed ibn 'Abd el Wahhâb témoigne à ce sujet : « *Quelle infamie ! Abû Jahl pénétrait mieux qu'eux le fondement principal de l'Islam.* » Voir : *qurrat 'uyûn el muwaḥḥidîn* (p. 85).
290 *Le pèlerinage* ; 62

dehors d'Allah, s'enflaient d'orgueil • et rétorquaient : quoi, devrions-nous abandonner nos divinités pour suivre un poète en délire ?[291] *Il devient clair que les polythéistes se représentaient mieux la* shahâda *que ceux qui la confinent dans la certitude et la foi qu'Allah est le Créateur, et le Pourvoyeur aux besoins par excellence.*

Cette question est cruciale ! Il incombe aux concernés de se repentir de cette mauvaise définition, que même les païens ne contestent pas, et de s'aligner sur le consensus des musulmans qui la cible en ces termes : il n'y a nulle divinité digne d'être adorée en dehors d'Allah.

Il incombe à l'auteur de la question de revenir à la vérité en de corriger son erreur, en distinguant entre les deux domaines indissociables de l'unicité : la seigneurie, et la divinité et que l'un ne va pas sans l'autre. »[292]

Voici, grâce à Dieu, les dernières lignes de cette étude touchant à l'attestation de foi, qu'Allah nous permette de la dire et la mettre en pratique fidèlement durant notre vie jusqu'à notre mort, et qu'Il accorde tant à son auteur qu'à ses lecteurs de bien l'assimiler, par un effet de Sa grâce, et de lui rester fidèles !

Comme nous implorons au Très-Haut que cet ouvrage soit mu par une volonté sincère, conforme à la vérité, et utile à autrui !

Que les Prières d'Allah, Sa Bénédiction, et Son Salut soient sur Son serviteur et Messager, notre Prophète Mohammed, ainsi que sur ses proches, et tous ses Compagnons !

•••

291 *Les rangées d'anges* ; 35-36
292 *Majmû' fatâwâ Sheïkh el 'Uthaïmîn* (27/261-262).

Tables des matières

Contenu du livre.....6

Avant-propos : définition des vocables shahâda, et Ilâh, et la nécessité de bien assimiler lâ Ilâh Illâ Allah.....7

Chapitre I : les mérites de *lâ ilâh illâ Allah* 19

Chapitre II : l'analyse grammaticale de *lâ ilâh illâ Allah*, et les mauvaises répercussions qu'engendre toute erreur dans ce domaine.....28

Chapitre III : la définition de *lâ ilâh illâ Allah* et les preuves qui la corroborent.....29

Chapitre IV : les conditions de *lâ ilâh illâ Allah* 39

Chapitre V : les principaux éléments que *lâ ilâh illâ Allah* affirme et infirme.....54

Chapitre VI : les annulatifs de la *shahâda*.....56

Chapitre VII : réfutations aux mauvaises interprétations de la *shahâda*.....60

J

Déjà parus

LE 1ER PILIER DE L'ISLAM

L'attestation :

il n'y a de dieu en droit d'être adoré qu'Allah

signification - mérite - conditions - annulatifs

لا إله إلا الله

La plupart des musulmans pensent que le premier pilier de l'islam consiste à prononcer l'attestation de foi alors qu'ils n'en connaissent pas véritablement la signification ni ses conditions et ce qui l'invalide.

Peut-on vraiment ignorer le véritable sens de la parole nous permettant d'obtenir notre salut et notre bonheur éternel ?

Le professeur Sâlih Sindî expose toutes les connaissances requises pour combler ces lacunes.

Prix public : 7€

éditions
LE DROIT CHEMIN

9 781915 302434